



fidh


Ligue ITEKA

Le Burundi au bord du gouffre : retour sur deux années de terreur

Rapport

Juin 2017 / N° 693f



Photo de couverture : Des individus marchent au cours d'une manifestation organisée pour protester contre un rapport des Nations unies accusant le gouvernement de torture, d'enlèvements et d'arrestations à caractère politique, le 11 février 2017, dans la capitale Bujumbura, Burundi. © Renovat Ndabashinze / Anadolu Agency

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION : UN RÉGIME DICTATORIAL DE PLUS EN PLUS VIOLENT	5
A. Un pays ravagé par un conflit de basse intensité	5
A.1. Bilan humain des violences	5
A.2. Un régime autoritaire réprimant toute forme d'opposition	5
A.3. Situation sociale, économique et humanitaire désastreuse	7
A.4. Violences sexuelles	8
B. Cap sur l'élection présidentielle uninominale de 2020 : conserver le pouvoir à tout prix	8
B.1. Vers la modification de la Constitution	8
B.2. Une milice militarisée et radicalisée	9
B.3. Une armée en cours d'épuration	9
B.4. Ciblage accru des FNL	10
II. VERS L'ÉPURATION ET LA MISE AUX ORDRES D'UNE ARMÉE EN CRISE	11
A. Une armée au bord de la fracture	11
B. Purges et vagues de représailles : répression accrue des ex-FAB	12
B.1. Dynamiques répressives : l'attaque du camp Mukoni	12
B.2. Une répression sous-évaluée	13
C. Désertions	13
D. Le Burundi est-il toujours un garant crédible de la paix internationale ?	15
III. LES <i>IMBONERAKURE</i> : FERS DE LANCE DE LA RÉPRESSION	17
A. Une milice toujours plus prédatrice et violente	17
A.1. Traque et persécution des opposants	17
A.2. Racket et extorsions	17
B. Radicalisation et dérive idéologique	18
B.1. Vidéos de Bujumbura et Ntega : appels au meurtre et viol des opposant.e.s	18
B.2. Une milice militarisée et radicalisée	19
B.3. Une violence organisée et encadrée	20
C. Militarisation croissante de la milice <i>Imbonerakure</i>	20
C.1. Entraînements paramilitaires et rhétorique guerrière	20
C.2. Intensification des activités de répression nocturnes	21
C.3. Une nouvelle loi conférant aux <i>Imbonerakure</i> le statut de forces de réserve de l'armée ?	22
IV. RÉPRESSION ACCRUE CONTRE LES MEMBRES DU FNL	23
A. Disparitions forcées et possibles assassinats de membres du FNL	23
B. Actes de torture, arrestations et détentions arbitraires de membres des FNL	24
C. Les autres partis politiques également dans le viseur du pouvoir	24
V. ATTAQUES CONTINUES CONTRE DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS ET JOURNALISTES	25
A. Contrôler les ONG, pourchasser les défenseurs des droits humains	25
A.1. Un arsenal juridique mettant au pas les ONG	26
A.2. Nouvelles suspensions et radiations	27

B. Des journalistes et médias muselés	27
B.1. Poursuite du harcèlement des journalistes	28
B.2. Contrôler et censurer les organes presse	30
VI. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DOIT RÉAGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD	31
A. Un dialogue politique au point mort	31
B. Échec du déploiement de forces de protection	31
C. Un pays fermé aux enquêtes extérieures	31
VII. CONCLUSION : UN BESOIN D'ENGAGEMENT FORT DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE POUR SORTIR DE L'IMPASSE	33
VIII. RECOMMANDATIONS	36

I. INTRODUCTION : UN RÉGIME DICTATORIAL DE PLUS EN PLUS VIOLENT

A. UN PAYS RAVAGÉ PAR UN CONFLIT DE BASSE INTENSITÉ

A. 1. Bilan humain des violences

Il y a deux ans, une large frange de la population burundaise s'est levée pour protester contre la candidature du président Nkurunziza pour un troisième mandat considéré par beaucoup comme anticonstitutionnel. Le 26 avril 2015 a marqué la date des premières manifestations populaires mais aussi l'entrée dans un cycle répressif infernal, qui a évolué en **conflit de basse intensité** et a, en deux ans, profondément transformé le Burundi. Après avoir été réélu de façon contestée, le président Pierre Nkurunziza s'est lancé dans une **campagne de répression violente de tous les présumés opposants** à son régime en mobilisant les services de sécurité lui étant loyaux. En réponse, des groupes armés d'opposition se sont constitués et mènent des attaques ciblées visant des personnes considérées comme affiliées au gouvernement et au parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD).

En deux ans, au moins **1 200 personnes auraient été tuées**, entre **400 et 900 auraient été victimes de disparitions forcées**, plusieurs centaines voire des milliers de personnes auraient été torturées, plus de **10 000 seraient encore détenues arbitrairement**. Dans l'espoir de fuir ces violences politiques, près de **400 000 Burundais se sont réfugiés** dans les pays voisins. La majorité de ces violations des droits humains sont commises par les services de sécurité burundais et les milices qui agissent sous leur contrôle, et affectent en premier lieu la population civile.

A. 2. Un régime autoritaire réprimant toute forme d'opposition



Le paysage politique s'est resserré autour d'un **parti-unique, le CNDD-FDD, devenu également un parti-État**. Un culte du parti et de la personnalité du président a été mis en place. Des monuments à la gloire du CNDD-FDD se multiplient aux quatre coins du pays, et les opposants sont contraints d'adhérer au parti. Des drapeaux du CNDD-FDD ont même été hissés aux frontons d'écoles publiques. Une propagande violente, aux accents guerriers, est diffusée sur l'ensemble du territoire. Elle appelle le peuple burundais à se tenir prêt à combattre les opposants voire à les éliminer. En l'espace de deux ans, la quasi totalité des responsables et militants des partis d'opposition ont été réduits au silence et pourchassés par les autorités burundaises.

Même les membres du parti au pouvoir ou de la ligue des jeunes du parti, les *Imbonerakure* (« ceux qui voient loin », en kirundi¹), soupçonnés de ne pas adhérer à la ligne autoritaire du parti sont les cibles d'une répression accrue. Par exemple, le 28 décembre 2016, Jean Luc Manirakiza, secrétaire du CNDD-FDD à la permanence du parti de la province de Cankuzo, a été arrêté par la police puis détenu pour ne pas avoir participé à « la croisade d'actions de grâce » organisée par le président Nkurunziza à la fin de décembre 2016 dans la province de Rutana² et parce qu'il était soupçonné de ne plus être suffisamment fidèle au parti. Nos organisations ont également recensé des cas d'*Imbonerakure* soupçonnés de soutenir les « opposants » et qui ont été pourchassés, parfois même arrêtés et enlevés.

Les **médias indépendants sont toujours censurés, suspendus, bloqués et/ou fermés**. Des journalistes burundais et étrangers ont été intimidés, harcelés, arrêtés, expulsés, ou empêchés d'entrer sur le territoire. D'autres ont été enlevés et probablement assassinés. Le Burundi arrive à la 160^e place (sur 180) du classement mondial de la liberté de la presse réalisé en 2017 par l'organisation Reporters sans Frontières (RSF)³. L'organisation indique que la liberté de la presse a connu un recul sans précédent dans le pays depuis 2015, ajoutant que « des dizaines de journalistes se trouvent aujourd'hui contraints à l'exil »⁴.

Les **organisations de défense des droits humains** ont vu leurs activités suspendues et certaines ont été définitivement radiées, comme la Ligue ITEKA et le FOCODE⁵. Après avoir subi menaces et attaques, les défenseurs des droits humains ont soit été contraints à l'exil, soit opèrent au Burundi dans la clandestinité et la peur. Les autorités les prennent pour cible pour éviter qu'ils ne documentent et dénoncent les graves exactions qu'elles commettent. Ainsi, nos organisations demeurent sans nouvelle de la trésorière de la Ligue ITEKA, Marie-Claudette Kwizera, portée disparue depuis presque un an et demi, depuis son enlèvement par des agents du SNR⁶.

Des lois extrêmement restrictives ont été adoptées à la fin de l'année 2016 pour exercer un contrôle quasi-total sur les associations, locales et étrangères. En somme, aucun discours critique ou divergent n'est toléré par le pouvoir du président Nkurunziza : **la liberté d'expression, d'opinion, d'association et le droit à l'information ont été totalement anéantis** (voir la section 5).

Le **système de justice** est aussi devenu un outil de répression du régime. Des procès expéditifs sont régulièrement organisés pour condamner à de très lourdes peines d'emprisonnement des opposants

1. Langue parlée de façon majoritaire au Burundi.

2. Voir notamment *Jeune Afrique*, « Burundi : qui finance les "croisades" de Pierre Nkurunziza ? », le 6 janvier 2017, <http://www.jeuneafrique.com/390402/societe/burundi-croisades-president-abus-biens-sociaux-dapres-lolucome/>

3. <https://rsf.org/fr/burundi>

4. *Ibid.*

5. Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, « Dissolution de la Ligue ITEKA : un nouveau coup porté à la société civile burundaise », 4 janvier 2017, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/dissolution-de-la-ligue-iteka-un-nouveau-coup-porte-a-la-societe>

6. Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, « Sans nouvelle de Marie-Claudette Kwizera depuis son enlèvement, l'Observatoire saisit les Nations unies », 22 janvier 2016, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/burundi-sans-nouvelle-de-marie-claudette-kwizera-depuis-son>

présupposés au régime en place, souvent sur la base d'accusations mensongères ou abusives et en violation de toutes les règles du droit à un procès équitable. Les avocats engagés dans des activités de défense des droits humains ou coopérant avec la Cour pénale internationale (CPI) subissent des actes de représailles. Certains ont été radiés du barreau de Bujumbura par la Cour d'appel de la capitale⁷. D'autres ont subi des tentatives d'assassinat. De fait, **l'indépendance du système judiciaire a été totalement remise en cause.**

A. 3. Situation sociale, économique et humanitaire désastreuse

Par ailleurs, la crise politique a entraîné **une grave détérioration de la situation socio-économique et des conditions de vie des populations** qui vivent au Burundi. La réduction de l'appui budgétaire et institutionnel fourni par la communauté internationale au gouvernement burundais couplée aux coupes budgétaires réalisées par l'État ont considérablement réduit l'accès des populations aux services de base. Les coupes budgétaires publiques ont notamment affectées les secteurs de l'eau et l'environnement (72 %), la santé (54 %), l'éducation (30 %) et l'agriculture (14 %)⁸. Selon les dernières estimations, 65 % de la population du Burundi vit aujourd'hui au dessous du seuil de pauvreté⁹ et plus de 2,1 millions de personnes sont en insécurité alimentaire, dont 806 000 en insécurité alimentaire sévère.

Les **besoins humanitaires sont en augmentation continue**. D'après un rapport de l'Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) paru le 31 octobre 2016, « *la communauté humanitaire au Burundi estime que le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire immédiate, y compris l'accès urgent aux services essentiels de base et à des moyens de subsistance, a presque triplé entre février et octobre 2016, passant de 1,1 million à environ 3 millions de personnes* »¹⁰. Parmi les individus les plus vulnérables, les femmes, les enfants et les jeunes. Ces besoins continueront d'augmenter au cours de l'année 2017.

Les populations du nord, du centre et de l'est font, de plus, face à une **grave épidémie de paludisme**¹¹. Près de deux millions de personnes auraient été infectées en trois mois par le virus. En 2016, huit millions de personnes (soit plus de 70 % de la population) auraient contracté la maladie et 3 000 personnes en seraient décédées¹².

Cette situation est aggravée par l'**augmentation considérable des taxes prélevées illégalement** par le gouvernement burundais et le parti CNDD-FDD, notamment par l'intermédiaire des *Imbonerakure*. Ces taxes peuvent viser des produits de base vendus sur les marchés, engendrant l'effondrement de l'économie locale, ou être prélevées sur les salaires. Dans la province Karusi, le gouverneur provincial a contraint les fonctionnaires, depuis le 14 novembre 2016, à verser 3 % de leur salaire à l'administration afin de pouvoir construire un stade de sport. En novembre 2016, dans la province de Muyinga, le

7. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, « Représailles contre quatre avocats engagés dans la défense des droits humains », 18 janvier 2017, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/represailles-contre-quatre-avocats-engages-dans-la-defense-des-droits>

8. Réductions réalisées depuis 2015. Voir Gouvernement du Burundi, Loi 1/22 du 31 Décembre 2015 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2016, <http://www.droit-afrique.com/uploads/Burundi-LF-2016.pdf>

9. Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Burundi : Aperçu des besoins humanitaires 2017 », octobre 2016, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hno_burundi_2017_fr_small.pdf

10. OCHA, « Burundi : Aperçu des besoins humanitaires 2017 », octobre 2016, *ibid.*

11. Organisation mondiale de la santé, *Mission d'investigation des flambées de cas de paludisme sévissant au Burundi*, <http://www.afro.who.int/fr/burundi/press-materials/item/9345-mission-dinvestigation-des-flambees-de-cas-de-paludisme-sevissant-au-burundi.html>

12. Voir la Déclaration de la ministre de la Santé publique et de la lutte contre le SIDA, « Déclaration de l'épidémie de paludisme », 20 mars 2017, <https://www.minisante.bi/index.php/actualites/1270-declaration-de-l-epidemie-de-paludisme>
Voir également l'article de RFI, « L'épidémie de malaria est déclarée au Burundi », 14 mars 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170314-epidemie-malaria-est-declaree-burundi-paludisme-oms>

gouverneur a annoncé que la population, les commerçants et les organisations non-gouvernementales (ONG) devraient contribuer à la construction d'un terrain de football. Des taxes allant de 500 à 100 000¹³ francs burundais ont été imposées. Le personnel des ONG se voit contraint de verser un dixième de son salaire, sous peine d'être interdit d'exercer leur activité dans la province. Des Burundais affirment avoir quitté le pays car ils ne peuvent plus supporter la pression économique engendrée par ce système illégal de taxes.

A. 4. Violences sexuelles

Ces facteurs, combinés à la poursuite des violations des droits humains, contribuent à accentuer la vulnérabilité des populations et l'insécurité qui règne dans le pays. Dans son rapport publié en octobre 2016, OCHA indiquait notamment que « **les risques de violences basées sur le genre (VBG) y compris sexuelles sont exacerbés [au Burundi]. Les communautés confirment leur sentiment d'insécurité, notamment chez les femmes seules telles que les veuves ou les femmes chefs de ménages. Ces dernières sont d'autant plus vulnérables à l'exploitation sexuelle en raison de l'effondrement des structures de protection, du manque d'accès à des moyens de subsistance, et du dysfonctionnement du système judiciaire et administratif** »¹⁴. Ces informations sont corroborées par les nombreuses allégations de violences sexuelles commises au Burundi majoritairement sur les femmes et les filles. Les violences sexuelles sont notamment utilisées comme une arme au service de la répression par certains membres de la police, de l'armée, du SNR et des *Imbonerakure*.

Après deux ans de crise sanglante, la violence et la répression quotidiennes se sont banalisées, les droits et les libertés du peuple burundais ont été considérablement restreints en droit comme en fait, l'ensemble de la société a été mise au pas, et l'économie est à bout de souffle.

B. CAP SUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE UNINOMINALE DE 2020 : CONSERVER LE POUVOIR À TOUT PRIX

B. 1. Vers la modification de la Constitution

L'accaparement total du pouvoir pendant ces deux dernières années n'aura pas suffi aux autorités burundaises. Elles ont, le 15 février 2017, adopté une loi donnant mandat à une Commission de proposer un projet de **modification de la Constitution** afin de permettre notamment de supprimer la limitation des mandats présidentiels et garantir au président Nkurunziza de se maintenir au pouvoir¹⁵. Le 30 décembre 2016, le président avait déjà évoqué la possibilité qu'il se représente à l'élection présidentielle prévue en 2020, au cours d'une séance de questions publiques tenue à Rutana, dans le sud-est du pays.

Si le projet de modification constitutionnel aboutissait, il aurait pour conséquence probable l'établissement d'un **régime autocratique voire d'une dictature durable au Burundi**. Il est à craindre que la pérennité d'un tel régime ne pourrait être assurée que par la poursuite des crimes internationaux

13. De 3 centimes à 55 euros, sachant que le salaire moyen (ce qui suppose une activité salariée, et n'est pas le cas de 90 % de la population burundaise qui est cultivatrice) tourne autour de 150 000 francs burundais par mois (environ 80 euros).

14. Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Burundi : Aperçu des besoins humanitaires 2017 », octobre 2016, p. 18., http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hno_burundi_2017_fr_small.pdf

15. <http://www.iwacu-burundi.org/le-parlement-pret-a-casser-les-verrous-constitutionnels/>

commis dans le pays ou, à tout le moins, la continuation du système autoritaire visant à neutraliser tous ceux qui n'adhèrent pas au projet du président et de son parti. L'absence de perspective d'alternance politique légale et démocratique serait également de nature à inciter certains opposants à privilégier la voie armée, comme cela a été observé dans de nombreuses situations similaires à travers l'Afrique et le monde. Le **risque de constitution et renforcement de rébellions voire de reprise d'une guerre civile** ne devrait pas être sous-évalué, au regard de l'impasse politique et démocratique dans laquelle le président Nkurunziza a plongé le pays, ce qui aurait des conséquences dramatiques pour la stabilité de l'ensemble de la sous-région.

B. 2. Une milice militarisée et radicalisée

Une partie des *Imbonerakure* est encadrée, formée militairement et utilisée pour appliquer la politique autoritaire et répressive du régime, terroriser la population, la surveiller, la contrôler et diffuser l'idéologie du parti. En deux ans, **leur militarisation s'est accrue tout comme leur radicalisation idéologique, et leur importance au sein de l'appareil répressif du régime** (voir la section 3).

Le nombre précis des effectifs des *Imbonerakure* n'est à ce jour pas connu. Certaines estimations indiquent qu'ils seraient plusieurs dizaines voire plus de cent mille¹⁶. Au moins **20 000 éléments participeraient activement aux opérations de répression** les plus graves contre la population civile et les présumés opposants¹⁷.

Si l'intégration d'un certain nombre d'entre eux au sein des services de sécurité et des organes chargés de la répression ne date pas d'aujourd'hui, il apparaît que **leur rôle au sein de l'appareil de répression s'est accru au cours de l'année 2016 et du début de l'année 2017**.

Le renforcement du rôle des *Imbonerakure* au sein du régime marque autant une radicalisation des membres de la milice que la radicalisation idéologique croissante de la répression des autorités elles-mêmes. Ainsi, les organes de sécurité n'ont plus le monopole de la violence répressive qui est « soustraite » de façon croissante à une milice partisane, armée, entraînée et encadrée idéologiquement. L'autre fait marquant de cette radicalisation idéologique est l'augmentation, ces derniers mois, du nombre de cas d'*Imbonerakure* tués ou contraints dans leurs actions par des membres des services de sécurité ou des *Imbonerakure* eux-mêmes. Ces cas sembleraient être le fait de représailles internes. L'on peut analyser cette tendance comme un renforcement de la contrainte exercée sur certains *Imbonerakure*, face à une dérive idéologique ou des pratiques que tous ne semblent pas cautionner ou accepter.

B. 3. Une armée en cours d'épuration

Dans le même temps, les autorités continuent d'**instrumentaliser la crise politique en lui donnant les apparences d'une crise ethnique**. Elles désignent dans des discours publics ou des réunions privées les Tutsi, l'une des ethnies minoritaires du Burundi, comme les responsables de la déstabilisation actuelle du pays. Les autorités les accusent de vouloir reprendre le pouvoir à la majorité hutu, dont le président Nkurunziza et ses principaux conseillers et hommes de main sont issus. De ce fait, les Tutsi continuent

16. RFI, « Le possible armement des jeunes du parti au pouvoir inquiète », 11 avril 2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20140411-burundi-le-probable-armement-imbonerakure-jeunes-cnnd-fdd-inquiete>

17. Le CNDD-FDD indique que 4 millions de Burundais sont des cotisants du parti. Voir la note du Parlement européen, « Burundi : partis politiques », juillet 2015, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2015/564390/EPRS_ATA\(2015\)564390_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2015/564390/EPRS_ATA(2015)564390_FR.pdf)

d'être des cibles privilégiées de la répression, notamment au sein des FDNB. Ainsi, la **répression aux dynamiques génocidaires** dénoncée par la FIDH et la Ligue ITEKA en novembre 2016 se poursuit¹⁸.

Les militaires des anciennes forces armées burundaises (FAB) à dominante tutsi, appelés **ex-FAB, sont victimes d'une répression ciblée accrue et plusieurs centaines d'entre eux ont été assassinés, sont portés disparus, sont détenus ou ont déserté** (voir la section 2). Les équilibres ethniques issus de l'Accord d'Arusha, qui prévoit une composition ethnique paritaire entre Hutu et Tutsi dans l'armée, ont ainsi été clairement remis en cause¹⁹. Une majorité de Hutu fidèles au président composent désormais les principaux corps et occupent les postes de commandement au sein de l'armée. L'armée est devenue, au même titre que la police et le Service national de renseignement (SNR), un **corps très politisé et largement inféodé aux autorités**. Les efforts entrepris par la communauté internationale après la guerre civile pour faire de l'armée une vitrine du processus de paix en la dépolitisant, en garantissant sa composition multiethnique et son professionnalisme sont ainsi en passe d'être anéantis.

Si la communauté internationale n'intervient pas pour enrayer cette dynamique, le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza pourrait parvenir à mener à bien son projet de renverser l'histoire et d'établir un régime Hutu soutenu par une armée mono-ethnique aux ordres. Au regard de l'histoire du Burundi, ponctuée de guerres civiles et de massacres inter-ethniques, ceci constituerait un risque majeur pour la paix dans le pays et dans la sous-région.

B. 4. Ciblage accru des FNL

Mais les Tutsi ne sont évidemment pas les seules cibles des autorités. Tous ceux soupçonnés de pouvoir s'opposer au projet de maintien au pouvoir du président Nkurunziza courent le risque d'être les victimes du régime. Nos organisations ont recensé, depuis le début de l'année 2017, une **forte recrudescence des actes de représailles visant les militants des Forces nationales de Libération (FNL) fidèles à Agathon Rwasa**²⁰ (voir la section 4). Ce parti majoritairement hutu, non reconnu par le gouvernement, semble particulièrement visé car il est la **principale force d'opposition au Burundi** et constitue donc une menace pour le président Nkurunziza dans la perspective de l'élection présidentielle uninominale de 2020.

Dans ce rapport non exhaustif, nos organisations ont choisi d'analyser **certaines dynamiques récentes de la crise actuelle**, et qui laissent penser que les autorités burundaises sont entrées dans une nouvelle phase de radicalisation visant à préparer le terrain de l'élection présidentielle de 2020 : épuration accrue des FDNB ciblant les ex-FAB, renforcement de la milice *Imbonerakure*, recrudescence de la répression à l'encontre des FNL fidèles à Agathon Rwasa et nouvelles attaques et mesures de restriction à l'encontre des défenseurs des droits humains et des journalistes.

18. Rapport d'enquête de la FIDH et de la Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires*, novembre 2016, https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_burundi_une_repression_aux_dynamiques_genocidaires.pdf

19. L'accord stipule que l'armée et la police ne doivent pas compter « plus de 50 % de membres appartenant à un groupe ethnique particulier afin d'assurer les équilibres nécessaires et de prévenir les actes de génocide et les coups d'État ». En ce qui concerne la composition politique des FDNB, l'accord technique des forces précise que pas plus de 40 % des postes de commandement devront être occupés par des membres du CNDD-FDD. À cet effet, voir le Protocole de Pretoria, 8 octobre 2003, ainsi que l'Accord technique des forces, chapitre 2, article 2, novembre 2003.

20. La branche politique du FNL est issue d'un ancien groupe armé rebelle hutu créée au moment de la guerre civile. Son leader, Agathon Rwasa, a déposé les armes en 2009.

II. VERS L'ÉPURATION ET LA MISE AUX ORDRES D'UNE ARMÉE EN CRISE

A. UNE ARMÉE AU BORD DE LA FRACTURE

La crise qui secoue le Burundi depuis deux ans a eu des impacts notoires sur les forces de défense nationale. La polarisation politique entre les militaires inféodés au président Nkurunziza et ceux perçus comme lui étant opposés dessine, depuis avril 2015, une ligne de fracture au sein de l'armée. Pourtant, l'armée avait au début de la crise résisté à la politisation et n'était pas intervenue pour mater les manifestations débutées en avril 2015. Elle s'était même parfois interposée pour protéger les manifestants de la répression policière.

Toutefois, le coup d'État de mai 2015 et les assassinats ciblés d'officiers dans les deux camps ont exacerbé les divisions. Cette fracture – entre les militaires « loyalistes » et ceux soutenant les putschistes ou étant opposés au maintien du président Nkurunziza à la tête de l'État – a par la suite été largement nourrie et entretenue par la **campagne de purge et d'élimination menée par les autorités burundaises** à l'encontre des militaires soupçonnés de ne pas soutenir le projet du président, au premier rang desquels les militaires de l'ancienne armée burundaise à dominante tutsi, appelés « ex-FAB ».

Le régime en place a en effet reproduit au sein de l'armée sa logique d'instrumentalisation du ressort ethnique et considéré les ex-FAB comme des ennemis du pouvoir du fait de leur appartenance à l'ethnie tutsi. Depuis avril 2015, les autorités se sont attachées à affaiblir ce groupe perçu comme une menace interne et **plusieurs centaines de militaires ex-FAB (actifs ou à la retraite) ont été victimes de la répression du régime**. Cette campagne de répression ciblée contre les ex-FAB se poursuit et s'est accentuée depuis le début de l'année 2017. Nos organisations ont recensé **depuis novembre 2016 plus de 120 cas de militaires ex-FAB victimes** d'arrestations et détentions arbitraires, d'actes de torture, de disparitions forcées, d'assassinats et/ou de tentatives d'assassinats. De nombreux militaires ex-FAB ont également fait **désertion** pour échapper à cette campagne d'épuration, ce qui a pour effet de renforcer les **tensions politico-ethniques** au sein de l'armée et de remettre violemment en cause les équilibres ethniques issus de l'Accord d'Arusha.

Entre l'existence d'une chaîne de commandement parallèle²¹ et les purges menées en son sein, la Force de défense nationale (FDN) apparaît de moins en moins « nationale » et semble se resserrer autour d'un noyau de décideurs et d'éléments loyaux au président qui sont prêts à soutenir son projet jusqu'au boutiste de se maintenir au pouvoir, quoi qu'il en coûte.

Après deux ans d'une crise qui a largement entamé les acquis de l'Accord d'Arusha, l'armée n'a pas échappé à l'instrumentalisation du pouvoir et en ressort profondément divisée. Le régime de Pierre Nkurunziza est ainsi en passe de parvenir à contrôler ce qui reste au Burundi de ce corps fragmenté. Ceci pourrait déboucher à terme sur la constitution d'une force mono-ethnique, bras armé d'un régime autoritaire prêt à tout pour pérenniser son pouvoir. Cette remise en cause de l'unité de l'armée et des équilibres ethniques au sein des FDN, l'un des piliers de l'Accord d'Arusha, risque de mener à l'éclatement de l'armée et de pousser nombre de soldats vers une opposition militaire, qui pourrait être synonyme de nouvelle guerre civile.

21. Sur ce point, voir notamment le Rapport d'enquête de la FIDH et de la Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires*, novembre 2016, *op. cit.*, https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_burundi_une_repression_aux_dynamiques_genocidaires.pdf

B. PURGES ET VAGUES DE REPRÉSAILLES : RÉPRESSION ACCRUE DES EX-FAB

Depuis le début de la crise et particulièrement depuis janvier 2017, l'armée est la cible d'une purge et de campagnes de représailles visant notamment les militaires ex-FAB, actifs ou à la retraite. Après avoir ciblé les hauts gradés et les officiers, la répression ciblée du régime semble désormais se concentrer de manière accrue sur les cadres intermédiaires, c'est-à-dire les sous-officiers, et sur les militaires à la retraite.

Le SNR est particulièrement actif dans cette traque, et procède à de nombreuses arrestations aboutissant parfois à la disparition des militaires ex-FAB ou à leur assassinat. **Les corps de soldats ex-FAB, actifs ou à la retraite, sont régulièrement découverts dans des zones urbaines ou rurales.** À la mi-mars 2017, le corps d'Emmanuel Bigirindavyi, un ex-FAB à la retraite, a été extrait de la rivière Mubarazi, dans la province de Muramvya. La victime avait été poignardée à divers endroits et ligotée et était portée disparue depuis le 10 mars²². Le 8 mars, le corps de Diomède Bigirimana a également été découvert sur la colline Buhinyuza, dans la province Rumonge²³. Les autorités locales ont ordonné son enterrement immédiat, sans que des enquêtes aient pu être menées sur les circonstances de sa mort. D'après le témoignage d'un voisin qui a participé à l'inhumation du corps, cet ancien militaire ex-FAB avait reçu un coup de poignard à l'œil droit. Ces cas ne sont pas isolés.

Les autorités profitent également de façon régulière d'attaques d'hommes armés non identifiés pour mener des opérations d'ampleur contre les ex-FAB. Des observateurs locaux indiquent que ces attaques sont parfois montées de toute pièce par les autorités pour justifier la répression.

B. 1. Dynamiques répressives : l'attaque du camp Mukoni

Dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017, des tirs ont été entendus à proximité du camp militaire Mukoni, situé dans la province de Muyinga, au nord-est du Burundi. D'après des témoignages d'habitants et des sources militaires, le camp a été attaqué par un groupe d'hommes armés non identifiés vers 2 heures du matin. La gouverneure de la province de Muyinga, Aline Manirabarusha, a confirmé l'attaque. Pourtant, le porte-parole de l'armée, Gaspard Baratuza, a nié cette version des faits et indiqué le 24 janvier qu'une patrouille militaire avait rencontré un groupe de « voleurs » aux abords du camp et déjoué une « tentative de vol à main armée » sans qu'aucun tir d'arme à feu n'ait été échangé.

À la suite de l'attaque qui a visé le camp militaire Mukoni le 24 janvier, une vaste opération de représailles a été menée par les forces loyales au régime du président Nkurunziza contre des officiers ex-FAB²⁴. Cette répression a été en partie orchestrée par Ignace Sibomana, responsable des renseignements militaires, et Gérard Ndayisenga, chef du Service national de renseignement (SNR) à Muyinga, démontrant l'implication de hauts responsables des services de sécurité.

22. Voir notamment le rapport trimestriel de la Ligue ITEKA, janvier-mars 2017.

23. *Ibid.*

24. Voir FIDH, Ligue ITEKA, « Intensification d'exécutions, de tortures et de détentions de militaires tutsi », 9 février 2017, <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/burundi/intensification-d-executions-de-tortures-et-de-detentions-de>
Voir également *Jeune Afrique*, « Burundi : l'attaque contre le camp de Mukoni, nouveau signe de division au sein de l'armée ? », 6 février 2017, <http://www.jeuneafrique.com/400842/politique/burundi-lattaque-contre-camp-de-mukoni-nouveau-sign-de-division-sein-de-larmee/>
Jeune Afrique, « Burundi : après l'attaque du camp de Mukoni, les ONG parlent de "dynamiques génocidaires" », 10 février 2017, <http://www.jeuneafrique.com/402475/politique/burundi-apres-lattaque-camp-de-mukoni-ong-parlent-de-dynamiques-genocidaires/>

Dans la nuit du 24 janvier, au moins un ex-FAB, l'adjudant François Nkurunziza, a été sommairement exécuté. Il aurait auparavant été torturé afin de livrer des noms de soldats ex-FAB supposément impliqués dans la rébellion armée. D'après des observateurs locaux, son corps aurait été enterré dans une fosse commune, avec deux autres cadavres non identifiés. Un autre groupe de militaires ex-FAB a, dans la même nuit, été interrogé et torturé afin de corroborer les noms cités par François Nkurunziza. Certains de ces soldats ont été conduits au bureau du SNR à Muyinga et auraient à nouveau été torturés. Ils ont été frappés, notamment aux fesses et au dos, certains ont eu les testicules broyés, les doigts écrasés avec une pince et/ou ont été forcés de manger des matières fécales.

Dans les semaines qui ont suivi l'attaque du camp Mukoni, nos organisations ont reçu des informations indiquant que ces militaires avaient par la suite été emprisonnés et s'étaient vu refuser l'accès à des soins médicaux, malgré la détérioration évidente de leur état de santé. La répression s'est poursuivie dans les semaines qui ont suivi et d'autres militaires ex-FAB ont été arrêtés et accusés d'avoir participé ou soutenu l'attaque du camp Mukoni.

Le 18 avril par exemple, Dieudonné Kwizera, un militaire ex-FAB, aurait été arrêté et torturé par le responsable du SNR à Muyinga, afin de fournir des informations sur l'attaque du camp Mukoni. En tout, une quinzaine de militaires a été arrêtée dans le camp de Mukoni et dans au moins quatre autres camps situés dans des provinces différentes du pays (à Cankuzo, Ngozi, Kirundo et Gitega), démontrant l'ampleur de la répression. Ces militaires, tous des ex-FAB, demeurent détenus dans différentes prisons du pays (Rumonge, Ngozi, Bujumbura, Bururi, Muramvya), certains nécessitant toujours des soins médicaux urgents du fait des tortures qu'ils ont subies.

B. 2. Une répression sous évaluée

Si de très nombreuses informations faisant état du ciblage des ex-FAB parviennent à nos organisations, l'établissement d'une liste précise de militaires ayant été victimes de la répression demeure très complexe et les **estimations sous-évaluées**. Les autorités s'appliquent en effet à empêcher le travail de documentation de ces crimes, en déplaçant les militaires détenus dans différentes prisons, en les faisant disparaître ou en procédant à l'enterrement des corps, dans des fosses communes ou des tombes individuelles. Les désertions secrètes de nombreux militaires rend la documentation de ces violations d'autant plus complexe.

Nos organisations souhaitent souligner que si les ex-FAB sont les premiers à être suspectés, menacés et attaqués par le régime, la répression n'épargne pas les anciens militaires des Partis et mouvements politiques armés (PMPA), groupes armés de l'ancienne rébellion hutu, qui sont soupçonnés d'être opposés au président. Par exemple, à la suite de la tentative d'assassinat ayant visé Willy Nyamitwe, le conseiller en communication du président, le 28 novembre 2016, deux colonels et un capitaine de l'armée appartenant aux ex-PMPA ont été arrêtés et détenus dans les locaux du SNR à Bujumbura, révélant les **suspensions, tensions et divisions internes au sein même du camp supposé être affilié au président Nkurunziza**. Ces cas ne sont pas isolés.

C. DÉSECTIONS

Ces purges et campagnes de représailles répandent un climat de terreur au sein de l'armée et ont conduit de nombreux militaires ex-FAB à **désertir et fuir le pays** à la suite de menaces qu'ils ont reçues et/ou de peur d'être arrêtés, détenus, enlevés et tués par les services de sécurité loyaux au président Nkurunziza. D'autres, déployés dans des opérations de maintien de la paix en Somalie ou en République

centrafricaine (RCA), ont choisi de ne pas retourner au Burundi à la fin de leur mission de peur d'être ciblés par les autorités. D'après un rapport de l'International Crisis Group paru le 5 avril 2017, « *selon des sources militaires burundaises, entre 600 et 2 000 hommes auraient fait défection depuis le début de la crise, dont des officiers de haut rang* » sur un total d'environ 25 000 éléments selon une estimation datant de 2011, **soit un peu moins de 10 % des forces**²⁵.

Depuis janvier 2017, nos organisations ont documenté **deux cas d'ex-FAB ayant été arrêtés à l'aéroport de Bujumbura à leur retour de mission**. Le capitaine Epitace Nimbona, un soldat ex-FAB déployé au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), a raconté à nos organisations avoir choisi de se réfugier à l'extérieur du pays après sa mission. Il craignait d'être assassiné à son retour au Burundi. Il a raconté à nos organisations : « *Même en étant en RCA, j'ai été menacé au quotidien. Des gens suivaient toujours les mouvements de ma famille et prenaient à chaque fois des photos. Un jour, un frère d'armes m'a prévenu et m'a même montré les photos qu'ils avaient prises de ma famille qui se trouvait à Bujumbura. J'ai demandé un congé comme les autres, mais en un laps de temps, ils l'ont annulé.* » Il a alors averti ses supérieurs hiérarchiques. « *Au lieu de me porter secours, ils ont convoqué ma femme, l'accusant d'être rebelle. C'est ainsi qu'elle s'est cachée pour quelque temps, avant de parvenir à quitter le pays* », a ajouté l'officier.

À la fin du mois de décembre 2016, l'ancien porte-parole de l'armée, le colonel Adolphe Manirakiza, a « démissionné » à la fin de sa mission au sein de la MINUSCA. Il a indiqué dans une interview à *Iwacu* : « *Je n'ai pas voulu regagner ma patrie, j'ai eu peur, ma sécurité n'était pas garantie. Il y a beaucoup d'abus et de manquements. On m'accusait à tort d'avoir fait renvoyer des militaires en mission en Centrafrique. Il y avait des montages contre moi et j'ai opté pour la démission.* »²⁶ Malgré cela, les autorités continuent de nier l'existence de cette grave crise au sein des FDNB et d'affirmer qu'« *il n'y a pas de malaise dans l'armée* »²⁷ ni de « *défections* »²⁸.

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure certains militaires, y compris ceux ayant récemment déserté, ont ou non des liens avec les groupes armés d'opposition apparus depuis le début de la crise, à savoir la Résistance pour un État de droit (Red-Tabara) et les Forces Républicaines pour le Burundi (FOREBU)²⁹. Néanmoins, certains de ces groupes pourraient voir leurs effectifs augmenter et leur capacité de coordination et d'action se renforcer au cours des mois ou années à venir, si la répression continue, notamment au sein de l'armée.

Face à ces constats alarmants et au remodelage de l'armée de manière à ce qu'elle se conforme au projet autoritaire des autorités, la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux. Les divisions croissantes au sein de l'armée font de la relance du dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition en exil une urgence absolue. **La résolution de la crise burundaise et particulièrement de la crise de l'armée devra passer par un règlement politique, auquel devront être associés aussi bien les militaires loyalistes et que les frondeurs**³⁰.

25. International Crisis Group, « Burundi : l'armée dans la crise », 5 avril 2017, https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/247-burundi-l-armee-dans-la-crise_0.pdf.

Voir également Adrien Ndayegamiye, « Les restructurations militaires induites par la création de la Force de Défense Nationale au Burundi : perspectives et enjeux en termes de reconstruction identitaire et territoriale », *Revue géographique de l'Est*, vol. 51/1-2 | 2011 « Restructuration d'espaces militaires et développement des territoires ».

26. Voir notamment *Iwacu*, « Colonel Adolphe Manirakiza : "Je n'ai pas déserté, j'ai démissionné" », 28 décembre 2016, <http://www.iwacu-burundi.org/colonel-adolphe-manirakiza-je-nai-pas-deserte-jai-demissionne/>

27. Voir l'interview du journal *Iwacu*, « Général-major Prime Niyongabo : "Il n'y a pas de malaise à l'armée" », mise en ligne le 5 avril 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=1Qq2V6nURzU>

28. Bonesha FM, « Pas de défection au sein de l'armée du Burundi, selon le porte-parole de la FDN », 25 mars 2016, <http://www.bonesha.bi/Pas-de-defection-au-sein-de-l.html>

29. Au sujet de ces groupes, voir la section 4. 5. (p. 151 à 153) sur les groupes armés rebelles du rapport d'enquête FIDH, Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires, op. cit.*

30. ICG, « Burundi : l'armée dans la crise », 5 avril 2017, *op. cit.*

D. LE BURUNDI EST-IL TOUJOURS UN GARANT CRÉDIBLE DE LA PAIX INTERNATIONALE ?

La crise actuelle et l'implication d'une partie de l'armée dans les graves violations des droits humains qui sont commises pose la question de la participation de l'armée burundaise aux opérations de maintien de la paix onusienne et africaine en Somalie et en République centrafricaine³¹.

Après l'Ouganda, le Burundi est le deuxième plus important contributeur de troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) avec environ 5 432 soldats déployés sur les 22 126 que compte la mission. L'Union européenne (UE) finance les primes mensuelles des soldats déployés en Somalie par l'intermédiaire de l'Union africaine et versait, avant mars 2016, environ 1 000 dollars pour chaque soldat du contingent burundais de l'AMISOM. Sur cette somme, le gouvernement du Burundi prélevait environ 200 dollars, soit plus de 13 millions de dollars par an. En mars 2016, l'UE a décidé de suspendre ces financements et de réviser les modalités et conditions de paiement du contingent burundais afin de payer directement les soldats burundais. L'UE a alors demandé à l'UA de trouver un moyen de financer les soldats burundais sans passer par le gouvernement.

De même, les Nations unies ont **refusé l'envoi de certains personnels burundais au sein de la MINUSCA** du fait de leur participation présumée à des violations graves des droits humains³². D'autres, déjà déployés, ont été rapatriés³³. En juin 2016, les Nations unies ont annoncé qu'elles ne remplaceraient pas le contingent de police burundais déployé au sein de la MINUSCA, soit 280 hommes, une fois son mandat terminé en septembre 2016. Ce non-remplacement étant justifié par les « *accusations actuelles d'atteintes sérieuses et persistantes aux droits de l'Homme au Burundi* »³⁴.

Si nos organisations saluent ces décisions et mesures, elles sont préoccupées par la reprise du financement par l'UE en mai 2017 du paiement des soldats burundais déployés au sein de l'AMISOM, en passant par l'intermédiaire d'une banque commerciale au Burundi. Cette décision a été prise en janvier 2017 alors que le président Nkurunziza venait de menacer de retirer ses troupes de l'AMISOM³⁵ dans une lettre envoyée à la Commission de l'UA le 8 décembre 2016.

L'arrangement entre l'UE et l'UA concernant le transfert des fonds via une banque privée burundaise ne semblent pas offrir de réelles garanties que les fonds ne bénéficient pas au gouvernement burundais, notamment à travers le transit via la Banque centrale du Burundi, permettant aux autorités de prélever une part des sommes versées aux soldats burundais. Nos organisations appellent l'Union européenne et l'Union africaine à **prendre les mesures nécessaires pour garantir que les primes destinées aux soldats déployés au sein de l'AMISOM ne permettent pas de financer un État responsable de graves violations des droits humains**.

La participation des militaires burundais aux missions de maintien de la paix africaines devrait également être strictement conditionnée à **l'application de mesures de contrôle (vetting) des individus qui y sont**

31. *The Washington Post*, "Is Burundi still a credible peacekeeper?", 23 mai 2015, https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2015/05/23/is-burundi-still-a-credible-peacekeeper/?utm_term=.807f00b555b6

32. *Iwacu*, « Trois hommes avertis en valent beaucoup », 15 septembre 2016, <http://www.iwacu-burundi.org/trois-hommes-avertis-en-valent-beaucoup/>

33. Radio publique africaine, « Le lieutenant-colonel Alfred Mayuyu renvoyé de la MINUSCA par l'ONU », 22 août 2016, <http://www.rpa.bi/index.php/component/k2/item/2677-le-lieutenant-colonel-alfred-mayuyu-renvoye-de-la-minusca-par-l-onu>

34. *Jeune Afrique*, « Centrafrique : l'ONU met un terme au mandat des policiers burundais, accusés d'exactions », 4 juin 2016, <http://www.jeuneafrique.com/331207/politique/centrafrique-lonu-met-terme-mandat-policiers-burundais-accuses-dexactions/>

35. Voir notamment RTBF, « Burundi : le président Nkurunziza menace de retirer ses troupes de Somalie en janvier », 30 décembre 2016, https://www.rtbf.be/info/monde/detail_burundi-le-president-nkurunziza-menace-de-retirer-ses-troupes-de-somalie-en-janvier?id=9492015

engagés, comme le font les Nations unies. Les Nations unies devraient coopérer avec l'Union africaine pour la mise en œuvre d'un processus de *vetting* efficace pour les missions de maintien de la paix de l'Union africaine. De son côté, l'Union africaine devrait mettre en place un tel processus de *vetting* des forces burundaises intervenant dans des missions de maintien de la paix menées par des casques verts, comme en Somalie au sein de l'AMISOM.

III. LES *IMBONERAKURE* : FERS DE LANCE DE LA RÉPRESSION

A. UNE MILICE TOUJOURS PLUS PRÉDATRICE ET VIOLENTE

La Ligue des jeunes du CNDD-FDD, les *Imbonerakure*, continue de jouer un rôle très actif dans la répression des opposants. Armés, entraînés, déployés sur tout le territoire burundais et parfois intégrés au sein de la police et de l'armée, ils ont constitué depuis deux ans l'un des principaux outils répressifs du régime, aux côtés d'autres corps des services de défense et de sécurité³⁶.

A. 1. Traque et persécution des opposants

Aujourd'hui, **l'importance des *Imbonerakure* au sein de l'appareil répressif du régime s'est considérablement accrue**. Ils seraient de plus en plus impliqués dans la commission de **crimes internationaux**, notamment les meurtres, enlèvements et disparitions forcées, violences sexuelles ou incitation aux violences sexuelles, les actes de torture, arrestations et les détentions arbitraires. Ils participent également activement aux opérations de répression qui ciblent les opposants présumés au régime comme tous ceux qui ne se soumettent pas à l'ordre politique nouveau : organisation de « procès » illégaux et extra-judiciaires, imposition de couvre-feu, opérations de maintien de l'ordre et de contrôles aux frontières, prélèvement quotidien de taxes illégales, etc.

Les *Imbonerakure* sont présents dans toutes les provinces du pays et font régner la loi de la terreur. Leur **radicalisation idéologique est croissante** ainsi que leur **militarisation**. Ils représentent l'un des principaux outils de répression du régime, animé par une idéologie extrêmement violente et dont les membres sont prêts à être mobilisés à tout moment. Il est urgent que la communauté internationale impose un **embargo sur les armes, notamment pour empêcher, ou à tout le moins limiter, l'armement et les agissements de la milice *Imbonerakure***.

A. 2. Racket et extorsions

De façon parallèle, nos organisations ont également enregistré une hausse très alarmante des délits et des crimes commis par cette milice sans motif politique apparent et qui s'inscrivent dans le cadre d'une augmentation générale de la criminalité liée à **l'impunité totale dont bénéficient les forces de sécurité et les *Imbonerakure***.

Les *Imbonerakure* prélèvent régulièrement des taxes illégales et procèdent à des vols, des pillages ou des demandes de rançons, notamment lors d'arrestations arbitraires. Cette **extorsion est imposée quotidiennement** aux populations par les *Imbonerakure* sur l'ensemble du territoire. Elle force de plus en plus de Burundais à **fuir le pays**, faute de pouvoir se soustraire à cette taxation illégale et abusive.

36. Voir le rapport FIDH, Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires, op. cit.*

Dans un communiqué publié le 18 avril 2017, le Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies, Zeid Ra'ad Al Hussein, indique que « *certaines de ceux et celles qui ont récemment fui vers les pays voisins ont décrit les descentes régulières des Imbonerakure dans les foyers ruraux, forçant les habitants, quelle que soit leur origine ethnique, à payer régulièrement des contributions financières et leur imposant des "prélèvements" sur les produits vendus sur les marchés ou aux marchands qui passent par les barrages routiers, asphyxiant ainsi l'économie locale. Un réfugié interrogé par le Bureau des droits de l'homme des Nations unies a confié avoir fui sa province de Karuzi parce que l'extorsion imposée par la milice était insupportable*³⁷. » Ces agissements, que devraient condamner les autorités burundaises, contribuent à faire régner un climat d'insécurité permanent dans le pays et à entretenir la peur, l'arbitraire et la violence.

B. RADICALISATION ET DÉRIVE IDÉOLOGIQUE

Parallèlement, **la radicalisation idéologique des Imbonerakure se poursuit, entretenue par les autorités burundaises.**

B. 1. Vidéos de Bujumbura et Ntega : appels au meurtre et viol des opposant.e.s

Nos organisations sont extrêmement alarmées par les appels récents de certains Imbonerakure à commettre des violences sexuelles contre les femmes présumées appartenir à l'opposition et à tuer les opposant.e.s. La FIDH et la Ligue ITEKA avaient déjà dénoncé l'utilisation répétée de ce slogan par des Imbonerakure dans leur rapport d'enquête de novembre 2016³⁸. Des Imbonerakure avaient notamment eu recours à ce chant, incitant au viol et à la grossesse forcée des opposantes, au cours des manifestations d'avril 2015, en avril et septembre 2016, dans différentes provinces du pays.

Le 6 mai 2017, un groupe d'une vingtaine d'Imbonerakure a été filmé à Bujumbura près de la place de l'indépendance en train de chanter ce même slogan appelant à « **engrossel[r] les opposantes pour qu'elles enfantent des Imbonerakure** » (« *Terinda abakeba bavyare Imbonerakure* » en kirundi). Ils se rendaient à un événement organisé par le parti CNDD-FDD pour accueillir les nouveaux membres de la Ligue des Imbonerakure.

Le 1^{er} avril 2017, une vidéo a été diffusée sur les réseaux sociaux montrant environ 200 Imbonerakure devant la permanence du CNDD-FDD de la commune de Ntega, dans la province de Kirundo, au nord-est du pays. Ils chantent le même slogan haineux. Ce slogan est répété une dizaine de fois avant que certains Imbonerakure ne le reprennent en répétant une vingtaine de fois « **il ou elle doit mourir !** » Ces propos constituent clairement une **incitation au viol, à la grossesse forcée et un appel au meurtre, symptomatiques du conditionnement idéologique de la milice.**

Les autorités burundaises, qui ont dans un premier temps remis en cause l'authenticité de la vidéo, l'ont ensuite condamnée le 5 avril dans un communiqué de presse de la Secrétaire nationale chargée de l'information et de la communication du CNDD-FDD, Nancy-Ninette Mutoni. Elle y indique que « *le parti CNDD-FDD a condamné avec la dernière énergie cet écart de langage et la Commission de discipline [du parti] est déjà à pied d'oeuvre pour déterminer les responsabilités pour que les coupables soient sanctionnés. Les enquêtes préliminaires révèlent une **influence externe au Parti*** ».

Pourtant, la vidéo montre les Imbonerakure vêtus de maillots de football similaires et formant environ cinquante rangs de trois individus. Lorsqu'ils chantent, ils marquent simultanément du pied la cadence

37. *Ibid.*

38. Voir la section 4. 1. 4 du rapport FIDH, Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires, ibid.*

et frappent dans leurs mains. Plusieurs *Imbonerakure* possèdent des sifflets qui leur permettent de donner le rythme. Sur la vidéo, il est possible d'apercevoir au moins trois hommes encadrant le groupe. L'un d'eux porte un maillot floqué aux initiales des Forces armées burundaises (« FDN »). Ces éléments suggèrent que ce rassemblement était **planifié et organisé et que ces *Imbonerakure* sont encadrés, éventuellement par des éléments issus de l'armée**. Ces allégations sont d'autant plus inquiétantes qu'il existe des informations crédibles indiquant qu'une partie des *Imbonerakure* a reçu et continue de bénéficier d'un encadrement et d'un entraînement paramilitaire voire militaire et qu'ils sont en partie encadrés par des membres du SNR et de l'armée³⁹. Ces informations laissent douter qu'il s'agisse d'un simple « *écart de langage* », comme l'a fait remarquer Nancy-Ninette Mutoni.

Dans son communiqué du 18 avril, le Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies avait déclaré que « *la nature organisée des rassemblements, ainsi que les rapports continus des violations graves des droits de l'Homme, sont révélateurs de la "campagne de terreur" qui se déroule au Burundi* ». Il a également appelé les autorités burundaises à « *reconnaître que la manifestation de Ntega n'était pas un incident isolé, mais la partie émergée de l'iceberg, mise en lumière uniquement parce qu'elle a été filmée* » et à « *cesser de prétendre que les Imbonerakure ne sont rien d'autre qu'un groupe de développement communautaire* ». Il a ajouté que « *de tels discours éhontés de haine manifeste et d'incitation à la violence ne doivent être ni tolérés ni encouragés* » concluant que « *dans une région qui a connu de si nombreux épisodes de violence et d'atrocités, ce type d'incitation à la haine organisée tire la sonnette d'alarme* ».

B. 2. Un climat de haine généralisée

D'autres informations indiquent que cet incident n'est pas isolé. D'autres rassemblements de grande ampleur – au cours desquels des incitations à la haine et à la violence et les mêmes slogans ont été proférés – ont été organisés par des membres du gouvernement burundais au cours du mois d'avril 2017. D'après des informations recueillies par le Haut commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) des Nations unies⁴⁰, le 8 avril, à l'occasion de l'inauguration d'une antenne du parti au pouvoir à Ruyigi, à l'est du pays, environ 200 individus, dont des *Imbonerakure*, auraient scandé le même slogan appelant au viol et à mettre en ceinture de force les opposantes. Des officiels du CNDD-FDD seraient intervenus pour faire cesser les chants. Le 8 avril également, plusieurs dizaines d'*Imbonerakure* auraient défilé dans le centre ville de la commune de Giharo, dans la province de Rutana au sud du pays, en proférant des appels à la haine.

En mars déjà, des observateurs locaux avaient rapporté à nos organisations avoir assisté à un rassemblement d'*Imbonerakure* provenant de différentes communes de la province de Muyinga, au nord du pays, au cours duquel ils avaient appelé à « **engrosser[r] davantage ces filles et femmes tutsi afin qu'elles mettent au monde des Imbonerakure** ».

Le 7 avril 2017, d'après un enregistrement audio parvenu à nos organisations, le président du Sénat burundais, Révérien Ndikuriyo, était à Makamba, au sud du pays, où il aurait tenu devant la population des discours appelant à la violence. Il aurait notamment appelé à « *ramasser silencieusement* » (« *kwegeranya mu Gbacerere* », en kirundi) les opposants. « Ramasser » pouvant être interprété comme « arrêter » ou « exécuter ». Il aurait également appelé à une vigilance particulière à l'égard des personnes venant des provinces de Mwaro (communes de Gisozi et Rusaka), de Bururi (communes de Mugamba et Matana) et de Bujumbura rural (communes de Mugongo, Manga et Mukike). **Ces régions sont perçues comme des régions majoritairement tutsi et donc hostiles**. Ces propos particulièrement préoccupants sont les

39. *Ibid.*

40. HCDH, « Des slogans choquants appelant au viol dévoilent la campagne de terreur menée par une milice au Burundi », 18 avril 2017, <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21505&LangID=F>

derniers d'une série de discours de Révérien Ndikuriyo au cours desquels il a appelé à « pulvériser » et « exterminer » les opposants au régime⁴¹.

D'après d'autres informations du HCDH, le 3 avril, le gouverneur de Makamba, une province perçue comme un haut lieu de la contestation anti-troisième mandat, aurait « *exhorté la population locale à maintenir elle-même la sécurité, à arrêter toute personne suspecte, à fouiller chaque sac et valise et à "éliminer immédiatement" chaque personne suspectée d'être un insurgé* ». D'autres informations de terrain indiqueraient que des slogans violents seraient scandés à la fin de chaque semaine dans cette province par des groupes d'*Imbonerakure*. Le 1^{er} avril, environ 2 500 *Imbonerakure* auraient défilé dans la ville de Kayanza, au nord du pays, en entonnant le même appel au viol et au meurtre contre les opposant.e.s au pouvoir.

B. 3. Une violence organisée et encadrée

La persistance de l'utilisation de slogans identiques, aux quatre coins du pays et au cours de rassemblements organisés, encadrés et parfois soutenus par des représentants des autorités, est un signe extrêmement inquiétant et emblématique du climat de violence qu'entretiennent les autorités burundaises. Les autorités persistent à entretenir au sein de la milice *Imbonerakure* une idéologie haineuse, les conditionnant à agir de façon violente contre les ennemis du pouvoir. **La poursuite d'un tel conditionnement idéologique, aux accents parfois ethniques, couplé à la militarisation accrue de la milice, pourrait avoir des conséquences dramatiques dans les mois et années à venir.**

C. MILITARISATION CROISSANTE DE LA MILICE *IMBONERAKURE*

C. 1. Entraînements paramilitaires et rhétorique guerrière

À cela viennent s'ajouter les informations récentes indiquant qu'une frange radicale des *Imbonerakure* fait l'objet d'une **militarisation accrue**. Un observateur toujours présent sur le terrain a rapporté à nos organisations au début du mois d'avril 2017 que « *les Imbonerakure semblent de plus en plus utilisés comme une force de réserve et sont engagés dans des entraînements paramilitaires* ».

À la fin du mois d'avril 2017, des observateurs locaux ont indiqué à nos organisations que des *Imbonerakure* procèdent à des **entraînements paramilitaires dans toutes les communes de la province centrale de Karusi** au cours desquels ils utilisent des armes blanches, notamment des machettes, et des gourdins. Ces entraînements seraient encadrés par des responsables de l'administration locale et du parti CNDD-FDD.

Au mois de décembre 2016, les habitants de la colline Bugiga, dans la commune Bukemba, dans la province de Rutana, ont indiqué à nos organisations être « terrifiés » par les entraînements physiques nocturnes de jeunes *Imbonerakure*. Entre 20 et 100 *Imbonerakure* armés de gourdins participaient à ces entraînements en décembre 2016. Des observateurs ont précisé que ces entraînements sont encadrés par un *Imbonerakure* surnommé « Bayisabe » et par l'administrateur de la commune de Bukemba,

41. Le 1^{er} novembre 2015, le président du Sénat burundais, Révérien Ndikuriyo, avait déjà été soupçonné d'incitation à la haine à la suite de propos tenus devant ses partisans et des *Imbonerakure* et qui n'étaient pas destinés à être enregistrés : « Si vous entendez le signal avec une consigne que ça doit se terminer, les émotions et les pleurs n'auront plus de place ! » avant d'ajouter « Vous devez pulvériser, vous devez exterminer ces gens (...) Attendez le jour où l'on dira "travaillez", vous verrez la différence ! ». Le terme « travailler » était utilisé au Rwanda par le gouvernement génocidaire Hutu Power pour appeler à l'élimination systématique des Tutsi.

Salvator Emerusenge⁴². En décembre 2016, les habitants de la localité de Nkayamba, située à Rumonge, ont indiqué à nos organisations craindre que des entraînements militaires d'*Imbonerakure* n'aient lieu non loin de la ville de Nkayamba. Ils ont indiqué avoir commencé à entendre de façon régulière des tirs d'armes à feu depuis l'ouverture d'une permanence du CNDD-FDD dans un lieu isolé dans la vallée de Nkayamba.

Le 19 novembre 2016, à l'occasion de la célébration de la journée dédiée aux anciens combattants, des *Imbonerakure* ont défilé armés et en tenues militaires, dans certaines provinces du pays. Dans toutes ces provinces, les *Imbonerakure* ayant pris part à cette célébration ont proféré des slogans violents menaçant les opposants au régime du président Nkurunziza et indiquant qu'ils se tenaient prêts à combattre les « *Mujeri* ». Ce terme utilisé pour désigner les opposants signifie « chien errant » en kirundi. D'après des observateurs, des *Imbonerakure* ont réalisé à l'occasion de cette journée un entraînement paramilitaire dans le stade de Rugombo, dans la province de Cibitoke au nord-ouest du pays, armés de fusils en bois. Ils ont ensuite défilé dans les rues de la ville aux côtés de soldats démobilisés du CNDD-FDD. Certains d'entre eux portaient des tenues militaires. Au cours de cette marche, ils auraient scandé des slogans tels que « **on entend les forces de l'opposition et on est prêts à combattre** ». Des observateurs ont indiqué que les soldats démobilisés appartenant à d'autres mouvements armés n'ont pas pu participer à la marche.

Le 19 novembre, dans la province de Kayanza, des *Imbonerakure* ont également défilé en uniformes militaires et portaient des armes à feu et des gourdins. À Musinga, les *Imbonerakure* ont scandé des slogans violents, certains portaient des tenues militaires et étaient armés de gourdin et d'armes en bois. Dans la province de Gitega, dans la commune Rutegama, le président Nkurunziza a lui-même tenu un discours de commémoration indiquant que **le pays se préparait à la « guerre »** et incitant les membres du parti présidentiel à se tenir prêts pour combattre les opposants politiques qualifiés « d'ennemis de la paix ». Ces propos contredisent les déclarations récurrentes des autorités selon lesquelles le pays est en « paix ». Dans ces provinces, des habitants ont décrit à nos organisations un climat de « terreur ».

C. 2. Intensification des activités de répression nocturnes

Les **activités de répression nocturnes** menées par les *Imbonerakure* se sont également significativement intensifiées depuis novembre 2016. Dans différentes provinces du pays, des groupes d'*Imbonerakure* mènent de façon récurrente des **patrouilles et des raids nocturnes sur les villages**. Ils sont souvent armés et vêtus de tenues des services de sécurité. À Ngozi, province frontalière du Rwanda, des observateurs ont rapporté à nos organisations que des *Imbonerakure* patrouillent la nuit armés de gourdins et vêtus de longues vestes imperméables noires de la police nationale burundaise. Ces rondes seraient soutenues par le président du Sénat Révérien Ndikuriyo⁴³.

Dans la ville de Kirundo, des groupes d'*Imbonerakure* mèneraient des patrouilles nocturnes quasi-quotidiennes. Ils seraient dirigés par le colonel Ildephonse Baranyikwa, commandant du camp Mutwenzi de Kirundo, en collaboration avec une cinquantaine de militaires⁴⁴. Dans la commune de Burambi, dans la province de Rumonge, des habitants ont signalé que des *Imbonerakure* vêtus de tenues militaires et armés de fusils procèdent à des rondes la nuit⁴⁵. Ces *Imbonerakure* seraient originaires d'autres provinces (notamment Ngozi et Kirundo) et hébergés à Burambi, aux domiciles de responsables politiques et

42. Voir notamment le bulletin mensuel de la Ligue ITEKA, décembre 2016, <http://www.ligue-iteka.bi/images/Bulletin/Bulletinmensuel9.pdf>

43. Le président du Sénat aurait notamment financé l'achat des imperméables de la police pour les *Imbonerakure* de Ngozi. Voir Ligue ITEKA, *Bulletin mensuel* n° 8, novembre 2016.

44. Voir notamment Ligue ITEKA, *Bulletin mensuel* n° 9, décembre 2016.

45. *Ibid.*

de membres de l'administration locale. Ils semblent donc spécialement mobilisés pour ces activités sur ordre des autorités. Au cours de ces patrouilles, les *Imbonerakure* se livrent à des arrestations aboutissant parfois à des disparitions forcées, et à des actes de torture contre ceux qu'ils estiment appartenir à l'opposition.

L'augmentation de ces activités de répression nocturnes au cours desquelles certains *Imbonerakure* sont armés et opèrent aux côtés de membres de l'armée constitue un autre signal inquiétant qui atteste qu'une partie de la milice est armée et encadrée afin d'intervenir pour réprimer les opposants.

C. 3. Une nouvelle loi conférant aux *Imbonerakure* le statut de forces de réserve de l'armée ?

Nos organisations s'inquiètent de l'adoption par l'Assemblée nationale burundaise, au mois de décembre 2016, d'un projet de loi réformant l'armée burundaise (Projet de loi organique portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi). Ce texte n'a pas été rendu public. Cependant, d'après le court descriptif publié sur le site de l'Assemblée nationale⁴⁶, l'article 114 du projet de loi stipule que : « *La FDNB peut recourir au personnel de réserve. Le personnel de réserve est constitué de citoyens formés militairement à cet effet par la FDNB et d'anciens militaires de carrière pour une durée maximum de deux ans après l'âge limite de retraite. Ils sont appelés réservistes.* »

Nos organisations s'inquiètent de ce que cette loi pourrait conférer à une partie des *Imbonerakure* le statut de forces de réserve, et permettrait de les armer, entraîner, structurer et mobiliser dans des opérations militaires, en toute légalité.

46. Assemblée nationale du Burundi, Analyse et adoption du Projet de loi organique portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi, <http://www.assemblee.bi/Analyse-et-adoption-du-Projet-de-1357>

IV. RÉPRESSION ACCRUE CONTRE LES MEMBRES DU FNL

Depuis la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2017, nos organisations ont recensé une **forte recrudescence de la répression touchant les militants du parti d'opposition des Forces nationales de libération (FNL) fidèles à Agathon Rwaswa** (qui n'est pas reconnu officiellement par le gouvernement). Ils sont les cibles d'arrestations et de détentions arbitraires accrues, au cours desquelles ils sont fréquemment victimes de torture ou de mauvais traitements, ainsi que d'actes de harcèlement et d'intimidation. Nombre d'entre eux ont été contraints d'adhérer au CNDD-FDD sous peine de représailles. Certains sont également victimes de disparitions forcées, d'assassinats ou de tentatives d'assassinat.

Depuis novembre 2016, nos organisations ont documenté plus de **110 cas de membres du parti FNL** fidèles à Agathon Rwaswa victimes, en majorité, d'arrestations et détentions arbitraires et d'actes de torture, mais aussi de meurtres et de disparitions forcées.

Cette répression accrue des membres du FNL pro-Agathon Rwaswa, considéré comme la principale force de l'opposition, intervient alors que le président Nkurunziza a laissé entendre qu'il se représenterait à l'élection présidentielle de 2020. Ce qui semble indiquer que les autorités burundaises cherchent d'ores et déjà à préparer le terrain de l'élection en affaiblissant ce parti d'opposition. Agathon Rwaswa, qui est vice-président de l'Assemblée nationale, a lui-même indiqué ne pas se sentir en sécurité et craindre pour sa vie⁴⁷.

A. DISPARITIONS FORCÉES ET POSSIBLES ASSASSINATS DE MEMBRES DU FNL

Le 23 mars 2017, Ferdinand Vyimana, et un homme prénommé Ernest, respectivement membres des partis MSD et FNL, originaires de la Mairie de Bujumbura, ont été enlevés à Rutana, au sud-est du pays, par un agent du SNR. Cet agent n'était pas originaire de cette province et les aurait suivis depuis Bujumbura, selon des sources locales. Les deux militants se trouvaient dans la province de Rutana pour des raisons professionnelles indépendantes de leurs activités politiques. **Ils sont depuis portés disparus**. Ferdinand Vyimana avait reçu, à plusieurs reprises, des menaces d'assassinats.

Le 21 mars, Amatus Nshimirimana, représentant du FNL de l'aile d'Agathon Rwaswa et membre du conseil communal dans la commune de Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura rural, a été arrêté par un agent du SNR et un groupe d'*Imbonerakure* dans le quartier de Carama, à Mutimbuzi. Des recherches afin de le localiser ont par la suite été menées par ses proches, notamment dans les prisons et commissariats de la police et au SNR. **Il est depuis ce jour porté disparu**. Une source crédible a affirmé à nos organisations que le responsable politique du FNL aurait été conduit dans le bar « Iwabo w'abantu » du défunt général Adolphe Nshimirimana, connu pour être un lieu de détention non officiel et de torture⁴⁸. D'après une autre source au sein du SNR, Amatus Nshimirimana aurait été assassiné et son corps enterré dans un lieu inconnu⁴⁹.

47. Voir notamment *Iwacu*, « Un plan pour éliminer Rwaswa », 11 avril 2017, <http://www.iwacu-burundi.org/un-plan-pour-eliminer-rwaswa/>

RFI, « Le camp de l'opposant Agathon Rwaswa s'inquiète pour sa sécurité », 30 mars 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170330-burundi-le-camp-opposant-agathon-rwaswa-s-inquiete-securite>

48. Voir notamment la section 3. 5. 2. du rapport FIDH, Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires*, op. cit., au sujet des lieux non officiels et secrets de détention arbitraire et de torture.

49. Voir le rapport trimestriel de la Ligue ITEKA, janvier-mars 2017, op. cit.

B. ACTES DE TORTURE, ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES DE MEMBRES DES FNL

Le 20 avril, Charles Niyomukiza, membre du FNL, a été arrêté par des *Imbonerakure* dans la province de Makamba et torturé, sur ordre du président du conseil communal de Kibago, Hermenegilde Hatungimana. De retour temporairement de Tanzanie pour des raisons professionnelles, il a notamment été interrogé sur son séjour hors du pays et ses activités politiques. Il a ensuite été relâché. Le 6 avril, sur la colline Buringa, dans la province de Bubanza, Claude Nshimirimana, un membre du FNL fidèle à Agathon Rwasa, a été arrêté par des policiers et accusé de collaborer avec des groupes armés rebelles. Il a été conduit dans un lieu de détention secret, au domicile d'un ancien agent du SNR à Buringa, puis transféré dans les locaux de la brigade de police de Gihanga. Il a finalement été libéré le 7 avril.

Trois militants du FNL, dont Célestin Sindyigaya, le responsable local du parti, ont été arrêtés dans la commune de Muramvya à la mi-mars 2017 et accusés par la police et les autorités locales d'avoir participé à une attaque menée par des hommes armés non identifiés sur la colline de Kayange dans la nuit du 13 au 14 mars, sans qu'aucune autre preuve ne soit apportée. En novembre 2016, les trois militants avaient été détenus arbitrairement pendant près d'une semaine dans un cachot du commissariat de police de Muramvya, soupçonnés « d'entretenir une administration parallèle » et de comploter contre l'État. Ils avaient comparu devant le juge et avaient été innocentés.

Le 10 mars, **sept membres du FNL, dont deux femmes, ont été arrêtés** dans la commune de Mutambu, dans la province de Bujumbura rural, par des éléments de la police et Salvator Ntunzwenimana, chef des *Imbonerakure* dans cette commune. Ils ont été arbitrairement détenus pour avoir tenu une réunion illégale au domicile de l'un des membres et ont par la suite été libérés. Quelques jours plus tôt, entre le 5 et le 6 mars, **huit militants du FNL avaient déjà été arrêtés** par la police à Kazirabageni, dans la province de Makamba, et détenus arbitrairement au commissariat de police de la province pour le même motif. Ces arrestations et détentions arbitraires qui visent à intimider et harceler les militants du FNL et au cours desquelles ils sont souvent victimes d'actes de torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants sont fréquentes, dans toutes les provinces du pays.

De nombreux membres du FNL ont également indiqué à nos organisations avoir été **intimidés par des responsables du parti au pouvoir afin qu'ils adhèrent au CNDD-FDD** sous peine de subir des actes de représailles pouvant aller jusqu'à leur assassinat. Nombre d'entre eux ont été contraints d'adhérer au parti, d'autres ont fui le Burundi, principalement vers la Tanzanie.

C. LES AUTRES PARTIS POLITIQUES ÉGALEMENT DANS LE VISEUR DU POUVOIR

Si les membres du FNL sont particulièrement visés par la répression des autorités, toute forme d'opposition politique continue d'être réprimée. Ainsi, les activités du Mouvement pour la Solidarité et le Développement (MSD) ont été suspendues pour une durée de six mois le 4 avril 2017. Le ministre de l'Intérieur, Pascal Barandagiye, a émis une ordonnance indiquant que le « *parti s'est engagé à former un groupe armé pour combattre le Burundi* » et que « *les membres du parti continuent à afficher un comportement récidiviste [et] d'encourager la violence et la haine* », ordonnant la fermeture des locaux du MSD sur l'ensemble du territoire burundais.

Parallèlement, les membres de ce parti d'opposition sont victimes d'attaques et de harcèlement. Le 13 mars 2017, Protais Kwizera, membre du parti MSD à Gitanga, dans la province de Rutana, a été

victime d'une tentative d'assassinat par un policier qui a tiré à balles réelles dans sa direction alors qu'il était dans un bar. Aucune enquête n'a été ouverte. Le 9 décembre 2016, le militant du MSD Lionel Nduwimana a été arrêté par un groupe d'*Imbonerakure* qui réalisait une patrouille de nuit sur la colline de Bigwa, dans la province de Bujumbura rural. Du fait de son affiliation au parti d'opposition, il a été passé à tabac et victime d'actes de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants. Il a été laissé pour mort sur le lieu du crime. Secouru par des voisins et des membres de sa famille, il a par la suite été conduit à l'hôpital de la Croix rouge de Kigobe, dans la Mairie de Bujumbura.

Le 30 mars 2017, le corps de François Sagahutu, membre de l'Union pour le Progrès National (UPRONA), le parti politique d'opposition présidé par l'opposant Charles Nditije, perçu comme un parti à dominante tutsi qui n'est pas reconnu par les autorités burundaises, a été découvert sur la colline Murambi, dans la province de Makamba. Il a été assassiné dans des circonstances qui demeurent non élucidées.

Depuis novembre 2016, les maisons de présumés opposants et de membres de partis politiques d'opposition ont également été vandalisées à plusieurs reprises, dans différentes provinces du pays. Des signes distinctifs et des menaces ont été inscrits sur les murs. Le 17 décembre, sur la colline de Kigunga dans la province de Bujumbura rural, des *Imbonerakure* ont inscrit des propos menaçants sur les murs de quatre maisons de présumés opposants, notamment de membres ou anciens membres de l'UPRONA et du FNL. Y ont été dessinées avec du sang des croix destinées à identifier les maisons, ainsi que la phrase suivante : « *Si vous ne partez pas en exil comme d'autres Mujeri (« chiens errants »), vous connaîtrez bien pire que cela.* » L'administration locale n'a pas condamné ces actes.

Au cours de la première semaine de décembre 2016, à Rumonge, au sud-ouest du pays, une soixantaine de maisons de présumés opposants ont également été marquées de croix. Des habitants ont affirmé que des *Imbonerakure* les avaient dessinées au cours de leurs patrouilles nocturnes⁵⁰. Au mois de novembre 2016, dans la province Karusi, dans la commune Gihogazi, des *Imbonerakure* ont vandalisé des maisons appartenant à des opposants politiques, notamment à des militants du parti FNL sur les collines Taba et Bihembe.

Le ciblage accru des militants du FNL fidèles à Agathon Rwaswa et la répression généralisée des opposants politiques semble indiquer que les autorités sont entrées dans une phase de radicalisation, qui risque de continuer de s'accroître à mesure qu'approche l'élection présidentielle de 2020 et si rien n'est fait pour enrayer la crise actuelle.

50. Voir notamment RFI, « Burundi : des croix sur les maisons inquiètent les habitants de Rumonge », 4 décembre 2016, <http://www.rfi.fr/afrique/20161204-burundi-croix-maisons-inquietent-habitants-rumonge-imbonerakure>

V. ATTAQUES CONTINUES CONTRE LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS ET LES JOURNALISTES

A. CONTRÔLER LES ONG, POURCHASSER LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Depuis le début de la crise, les autorités ont tout fait pour empêcher les défenseurs des droits humains de documenter la situation dans le pays et ont déployé un **arsenal répressif** en vue d'y parvenir : lois suspendant les activités et/ou radiant les organisations de défense des droits humains ; campagne de diffamation contre ces organisations ; assassinats et tentatives d'assassinat, disparitions forcées, arrestations et détentions arbitraires, harcèlement et intimidation quotidiens des défenseurs⁵¹. Alors que la société civile burundaise, y compris les organisations de défense des droits humains, était avant la crise extrêmement dynamique, elle a été, en l'espace de deux ans, laminée par la répression du régime autoritaire du président Nkurunziza. Être défenseur des droits humains au Burundi est devenu une mission extrêmement risquée. Aujourd'hui, la totalité des défenseurs des droits humains indépendants toujours au Burundi documentent les violations de la façon la plus secrète possible et au péril de leur vie. Tous les responsables des organisations de défense des droits humains indépendantes ont fui le pays.

A. 1. Un arsenal juridique mettant au pas les ONG

Dernières mesures d'une longue série de décisions liberticides, des **lois extrêmement restrictives** ont été adoptées par l'Assemblée nationale les 28 et 23 décembre 2016 et visent à **contrôler de façon très étroite l'action des ONG locales et étrangères**.

La première⁵², promulguée le 27 janvier 2017, requiert notamment que les ONG locales obtiennent l'autorisation du ministre de l'Intérieur pour toute activité « *sous peine de sanctions* » (article 82) et oblige de faire transiter les fonds d'origine étrangère par la banque centrale burundaise (article 74), sous contrôle du gouvernement.

Au regard de cette loi, le ministre de l'Intérieur est également en mesure de « *suspendre toute association qui s'écarte de la réalisation de son objet* » (article 86), sans passer par la justice burundaise ou un organe de contrôle indépendant. Elle confère donc au gouvernement le pouvoir tout à fait arbitraire de contrôler les organisations de la société civile.

La seconde loi⁵³ promulguée le 23 janvier 2017 et qui régit les ONG étrangères prévoit que leurs

51. Pour de plus amples informations, voir la section 3. 13. du rapport FIDH, Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires*, *op. cit.*

52. Loi n° 1/02 du 27 janvier 2017 portant cadre organique des associations sans but lucratif, <http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/04/loi-02-2017.pdf>

53. Loi n° 1/01 du 23 janvier 2017 portant modification de la loi n° 1/011 du 23 juin 1999 portant modification du décret-loi n° 1/033 du 22 août 1990 portant cadre général de la coopération entre la République du Burundi et les organisations non gouvernementales étrangères (ONGE), <http://www.ikiriho.org/wp-content/uploads/2017/02/Loi-23-01-2017-sur-les-ONGE-au-Burundi.pdf>

financements transitent par la banque centrale (article 16) et les obligent à « *s'inscrire dans les programmes et priorités* » du gouvernement du Burundi (article 6). **Ces lois sont attentatoires à la liberté d'association** et devraient immédiatement être abrogées par l'Assemblée nationale.

A. 2. Nouvelles suspensions et radiations

De facto, les autorités burundaises avaient déjà drastiquement limité les capacités d'action des organisations de défense des droits humains en procédant à la suspension et/ou la radiation des organisations indépendantes considérées comme gênantes. La dernière organisation à être victime d'une telle mesure est la Ligue ITEKA, définitivement radiée de la liste des ONG autorisées à travailler dans le pays sur une décision des autorités rendue publique le 3 janvier 2017. Cette décision a pris effet à partir du 21 décembre 2016. Selon le ministre de l'Intérieur, Pascal Barandagiye, la Ligue ITEKA aurait « *terni l'image du pays et cherché à diviser la communauté burundaise* ».

Cette décision de radiation fait suite à la publication, le 15 novembre 2016, du rapport conjoint de la Ligue ITEKA et de la FIDH dénonçant les violations massives des droits humains recensées dans le pays depuis le début de la crise en avril 2015. Ce rapport *Burundi : Répression aux dynamiques génocidaires* était accompagné d'une campagne intitulée #StopThisMovie, visant à sensibiliser l'opinion publique sur la crise et le risque de génocide au Burundi. La Ligue ITEKA continuait et continue par ailleurs à publier des rapports d'enquête hebdomadaires sur les crimes commis au Burundi et mettant en cause la responsabilité des autorités au plus haut niveau de l'État.

La Ligue ITEKA faisait déjà l'objet d'une mesure de suspension provisoire depuis le 24 octobre 2016 pour « *perturbation de l'ordre et de la sûreté de l'État* ». Quatre autres organisations étaient également concernées par cette décision : SOS-Torture/Burundi, qui collabore sur le terrain avec l'OMCT, la Coalition de la société civile pour le monitoring électoral (COSOME), la Coalition burundaise pour la CPI (CB-CPI) et l'Union burundaise des journalistes (UBJ).

Au même moment, cinq organisations avaient fait l'objet d'une radiation définitive : le Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC), le Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), l'Action chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT), l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) et le Réseau des citoyens probes (RCP).

Ces mesures sont autant de coups extrêmement durs portés aux organisations de défense des droits humains indépendantes burundaises, qui cherchent à se réorganiser à l'extérieur du pays. Mais même en exil, elles continuent de subir les menaces des autorités et des individus qui leur sont affiliés, notamment des *Imbonerakure* et des agents du SNR.

À l'intérieur du pays, **une chape de plomb répressive continue d'entraver tout effort de documentation des violations des droits humains**. Le 14 décembre 2016, dans la commune de Bukemba, Augustin Bakunduwukize, un observateur du Réseau national des observateurs des droits de l'Homme (RNODH), a été **menacé d'assassinat** par Jovin Cishahayo, le responsable du SNR dans la province de Rutana. Il l'a accusé de poursuivre ses activités de défense des droits humains alors qu'une des organisations fondatrices du réseau, l'APRODH, a été suspendue. Le RNODH n'a pourtant pas lui-même été suspendu.

B. DES JOURNALISTES ET MÉDIAS MUSELÉS

Les autorités burundaises continuent de porter gravement atteinte aux libertés de la presse, d'information et d'expression. Les journalistes restent les cibles d'arrestations et de détentions arbitraires, de menaces

et d'actes d'intimidation, d'attaques, ou sont expulsés ou empêchés d'entrer sur le territoire. Toutes les radios indépendantes demeurent suspendues depuis 2015, de nouvelles émissions de radio ont été bloquées, et une mesure de suspension a été prise contre l'Union burundaise des journalistes (UBJ). La parole des journalistes, comme celle de tout Burundais qui n'est pas en ligne avec celle du pouvoir en place, est étouffée ou contrôlée.

Rapporter et dénoncer les violences revient aux journalistes en exil ou à deux médias ayant encore des membres actifs dans le pays : *Iwacu* (dernier journal libre autorisé à fonctionner dans le pays) et SOS Média Burundi (un média en ligne). Mais, pour se protéger, ils ne relaient que des informations factuelles, toute analyse ou mise en perspective politique ou critique entraînant des actes de représailles.

Le Burundi arrive à la 160^e place (sur 180) du classement mondial de la liberté de la presse réalisé en 2017 par RSF⁵⁴. Le pays arrivait 90^e sur 160 pays en 2005 et 108^e sur 172 en 2010. D'après ce classement, la liberté de la presse n'a fait que reculer dans le pays depuis 2009 et a connu un recul sans précédent depuis 2015 : « *Toute déclaration ou information est immédiatement interprétée comme pour ou contre le régime* », indique l'organisation⁵⁵. Dans un communiqué de mars 2017, RSF indiquait également que « *l'espace nécessaire à une pensée critique, mesurée et objective se réduit de jour en jour. Le but du pouvoir en place est d'imposer une narration unique des événements* »⁵⁶.

B. 1. Poursuite du harcèlement des journalistes

Le 5 avril 2017, le rédacteur en chef de la radio Insanganiro, Joseph Nsabayabandi, a été convoqué au SNR et interrogé par des agents sur sa collaboration supposée avec les membres des radios burundaises qui émettent depuis le Rwanda où ils sont exilés⁵⁷. Les agents du SNR l'auraient accusé de ne pas avoir respecté la ligne éditoriale de la radio et d'avoir « *incité l'opinion et la population à la révolte* », sans fournir d'éléments de preuve. Il a par la suite été libéré.

Le 11 novembre 2016, le rédacteur en chef et directeur de la radio Bonesha FM, León Masengo, a été arbitrairement arrêté avec l'un des techniciens de la radio, Innocent Muryango, par des agents du SNR. Ils se rendaient au parquet de Bujumbura pour couvrir la comparution de l'ancien commandant de la Brigade anti-émeutes (BAE), Désiré Uwamahoro. Les deux hommes ont été conduits dans les locaux du SNR et ont été interrogés pendant plusieurs heures. Ils ont finalement été libérés le jour même.

Le 2 novembre, le correspondant de la radio Isanganiro, Pascal Kararumiye, a été arrêté avec deux associés journalistes dans la province de Karusi puis relâché après avoir été interrogé par un commissaire de police provincial. D'après des témoins, il a été accusé d'avoir réalisé un reportage sur des actes de violences commis par des membres des *Imbonerakure*. La veille, un correspondant du journal *Iwacu* et collaborateur de la radio Isanganiro, Jackson Bahati, avait été arrêté dans la zone de Ndava, dans la commune Buganda, dans la province de Cibitoke. Il a été relâché le jour même après avoir été interrogé sur ses activités de journaliste par le chef du poste de police de Buganda. Ces arrestations arbitraires et ces interrogatoires constituent des actes d'intimidation et de harcèlement et une entrave à leurs activités de journalisme que condamnent fermement nos organisations.

54. <https://rsf.org/fr/burundi>

55. <https://rsf.org/fr/burundi>

56. RSF, « Fake News : arme de destruction de la presse indépendante pour le pouvoir burundais », 7 mars 2017, <https://rsf.org/fr/actualites/fake-news-arme-de-destruction-de-la-presse-independante-pour-le-pouvoir-burundais>

57. Voir RFI, « Le rédacteur en chef de Radio Isanganiro entendu par les renseignements », 7 avril 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170407-burundi-radio-isanganiro-snr-pouvoir-ingerence-incitation-revolte-rsf-burundi-radio>

À la fin du mois d'octobre 2016, le journaliste indépendant belge Marc Hoogsteyns a également été victime d'actes d'intimidation alors qu'il était au Burundi. Il y était pour tourner un court reportage sur la situation dans le pays et fournir une formation aux journalistes du journal indépendant *Iwacu*. Dans une lettre ouverte au Premier ministre belge, Charles Michel, parue le 5 novembre, Marc Hoogsteyns rapporte : « À Bujumbura, j'ai demandé une accréditation comme je l'ai toujours fait. D'abord, ils m'ont dit que ce ne serait pas un problème, mais quand je suis allé chercher mes papiers, j'ai été appelé au bureau d'un des responsables du CNC [Conseil national de la Communication], l'organe qui fournit les cartes de presse. Il m'a dit clairement que j'étais entré au Burundi "illégalement" en tant que journaliste et que ma sécurité sur le sol burundais ne pouvait être garantie tant que je resterais dans le pays. » Ajoutant : « Cela, Monsieur le Ministre, c'était une menace directe ! Au CNC, on me disait aussi ouvertement que presque tous les médias belges étaient contre eux⁵⁸. » Il décrit un climat de « terreur », explique qu'il a été « ouvertement suivi par les gens de la Documentation » alors qu'il était à Bujumbura et qu'il lui a été difficile de quitter le centre-ville de la capitale pour des raisons de sécurité.

Le 23 octobre, c'est la journaliste américaine Julia Steers, le journaliste burundais de la BBC Gildas Yihundimpudu et leur chauffeur Pascal Sinahagera qui ont été arrêtés par des militaires dans le quartier contestataire de Mutakura, à Bujumbura. Julia Steers réalisait un reportage sur ce bastion de la mobilisation contre le troisième mandat du président Nkurunziza au début de la crise. Julia Steers, qui possédait une accréditation du CNC, a été remise aux autorités américaines. Gildas Yihundimpudu et Pascal Sinahagera ont été détenus et interrogés dans les locaux du SNR et libérés le lendemain. Leur matériel a été saisi et ne leur a pas été restitué, suggérant que les autorités ont cherché à empêcher la diffusion des informations collectées par les journalistes. Le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, a déclaré à Radio France internationale le 25 octobre que la police les avait interrogés sur leur « tentative de destruction des preuves des crimes des insurgés ». Il a ajouté que le CNC avait également été contacté pour « constater si la journaliste américaine avait respecté les termes de son accréditation » et que les journalistes n'étaient « pas tirés d'affaire »⁵⁹.

Deux semaines auparavant, la journaliste de la Voix de l'Amérique, Fidélité Ishatse, avait été arbitrairement arrêtée par des membres de la police dans la ville de Bukemba, située au sud-est du pays, alors qu'elle réalisait un reportage sur la micro-finance. Elle a été accusée de ne pas avoir averti les autorités locales de sa venue, détenue plusieurs heures puis libérée le jour même.

Les journalistes toujours au Burundi continuent donc d'être muselés, intimidés et harcelés, arrêtés, détenus voire victimes de disparitions forcées⁶⁰. Le journaliste Jean Bigirimana du journal *Iwacu*, arrêté sans mandat par des éléments du SNR à Muramvya le 22 juillet 2016, est toujours porté disparu et nos organisations craignent qu'il n'ait été assassiné⁶¹.

Depuis la deuxième moitié de l'année 2016, les journalistes étrangers qui souhaitent se rendre au Burundi se voient refuser, de façon quasi-systématique, l'autorisation d'entrer sur le territoire. La demande de visa de deux journalistes de France 24 a par exemple été refusée par les autorités burundaises en novembre 2016⁶².

58. *Bujumbura News*, « Lettre ouverte du journaliste Marc Hoogsteyns au Premier ministre belge sur la situation au Burundi », 5 novembre 2016, <https://bujumburanewsblog.wordpress.com/2016/11/05/lettre-ouverte-du-journaliste-marc-hoogsteyns-au-premier-ministre-belge-sur-la-situation-au-burundi/>

59. RFI, « Médias au Burundi : Gildas Yihundimpudu et son chauffeur ont été libérés », 25 octobre 2016, <http://www.rfi.fr/afrique/20161025-medias-burundi-gildas-yihundimpudu-chauffeur-liberes-nkurukiye>

60. Pour des informations au sujet des attaques contre les journalistes avant le mois d'octobre 2016, voir la section 3. 13. du rapport FIDH, Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires*, op. cit.

61. RSF, « 100 jours sans nouvelles de Jean : RSF décharge 11 000 enveloppes devant l'ambassade du Burundi », 28 octobre 2016, <https://rsf.org/fr/actualites/100-jours-sans-nouvelles-de-jean-rsf-decharge-11-000-enveloppes-devant-lambassade-du-burundi>

62. France 24, « Burundi : à visage caché », 20 janvier 2017, <http://www.france24.com/fr/20170120-reporters-burundi-refugies-opposants-pierre-nkurunziza-tanzanie-ouganda-rwanda>

B. 2. Contrôler et censurer les organes presse

Parallèlement, **les organes de presse ou associations de journalistes continuent de faire l'objet de contrôle ou de censure**. Le 24 octobre 2016, une ordonnance signée par le ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique⁶³, Pascal Barangadyie, a annoncé la suspension provisoire de l'Union burundaise des journalistes (UBJ). Ce syndicat de journalistes a activement dénoncé les atteintes à la liberté de la presse depuis le déclenchement de la crise en avril 2015. L'ordonnance, qui suspend également les activités de quatre organisations de défense des droits humains, dont la Ligue ITEKA, précise que les activités de ces associations sont de « *nature à perturber l'ordre et la sûreté de l'État* ».

Le même jour, le président du CNC⁶⁴, Karenga Ramhadani, a signé une **circulaire imposant des restrictions à différents organes de presse**. Ce faisant, il a porté un nouveau coup à la liberté de la presse et d'information dans le pays. L'émission « *Karadiridimba* » (« *Ce qui avance* » en kirundi) de la radio Isanganiro, un programme permettant l'expression de la diaspora burundaise, a été suspendue pour une durée d'un mois pour avoir diffusé « *une chanson qui n'est pas conforme à l'éthique professionnelle et aux valeurs démocratiques et déontologiques* ». L'émission avait diffusé une chanson appelant au respect des droits des journalistes. Son titre en kirundi signifie « *Droits de l'Homme pour les journalistes* ». La circulaire interdit également à la radio Buja FM, ancienne Radio 10, d'émettre pendant un mois et lui interdit l'utilisation de son nouveau nom jusqu'à ce que le CNC l'y autorise. Cette radio avait modifié son nom afin d'échapper aux attaques des autorités. Les ondes de Buja FM émettent de nouveau mais la radio reste soumise à la **loi tacite de l'auto-censure**, afin d'éviter la fermeture. La directive indique enfin qu'il est « *strictement interdit* » d'exercer la fonction de journaliste – que l'on soit burundais ou étranger – sans être inscrit au registre national des médias. Cette mesure permet ainsi aux autorités de **choisir qui peut ou non exercer en tant que journaliste au Burundi et de contrôler de façon totale les opinions et l'espace d'expression**.

Par ailleurs, les radios privées suspendues depuis la période des manifestations n'ont toujours pas été autorisées à reprendre leur diffusion, hormis Rema FM, réputée proche du pouvoir, et la radio Isanganiro. Le 20 février 2016, ces deux radios avaient signé un « *acte d'engagement* » leur permettant de reprendre leur diffusion mais limitant drastiquement leur liberté éditoriale. Cet acte les contraignait notamment à ne diffuser que des informations ne portant pas atteinte à la « *sécurité* » du pays. En février 2016, l'ancienne directrice de la radio Isanganiro, Anne Niyuhire⁶⁵, partie vivre en exil au Rwanda, a été remplacée par Samson Maniradukunda, perçu comme un proche du pouvoir. D'après RSF, le directeur de la radio a depuis régulièrement reçu « *des appels de l'administration Nkurunziza pour décourager les reportages sur certains sujets* ». « *Des instructions sont transmises au niveau de la rédaction, freinant la liberté de travail des journalistes, dont beaucoup ont maintenant recours à l'auto-censure pour se protéger* »⁶⁶, ajoute l'organisation⁶⁷. RSF a également reconnu en avril 2017 que « *la ligne éditoriale d'Isanganiro est quand même beaucoup plus prudente [...] que ce qu'elle pouvait être par le passé* » et qu'il existe « *une ingérence claire des différents ministères ou instances de l'État, lorsqu'un reportage ne plaît pas* »⁶⁸.

63. Voir https://twitter.com/RSF_Africa/status/790612034941489153

64. Voir https://twitter.com/RSF_Africa/status/790615452531757056

65. RSF, « Sept journalistes persécutés par la justice burundaise », 3 février 2016, <https://rsf.org/fr/actualites/sept-journalistes-persecutes-par-la-justice-burundaise>

66. RSF, « Fake News : arme de destruction de la presse indépendante pour le pouvoir burundais », 7 mars 2017, *op. cit.*

67. Voir également Committee to Protect Journalist, "Mounting press freedom crisis in Burundi", 25 octobre 2016, <https://cpj.org/2016/10/mounting-press-freedom-crisis-in-burundi.php>

68. RSF, « Radio Isanganiro sous pression », 6 avril 2017, <https://rsf.org/fr/actualites/burundi-radio-isanganiro-sous-pression>
Voir également RFI, « Le rédacteur en chef de Radio Isanganiro entendu par les renseignements », 7 avril 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170407-burundi-radio-isanganiro-snr-pouvoir-ingerence-incitation-revolte-rsf-burundi-radio>

VI. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DOIT RÉAGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

A. UN DIALOGUE POLITIQUE AU POINT MORT

Cette fuite en avant vers la dictature et l'autoritarisme semble autorisée par le laxisme et l'incapacité de la communauté internationale à contraindre le gouvernement burundais à négocier et infléchir ses positions. Depuis deux ans, **le dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition politique indépendante est au point mort**. La médiation, assurée par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en la personne de Yoweri Museveni, le président ougandais, soutenu par l'ancien président tanzanien Benjamin Mkapa, n'est pas parvenue à convaincre le gouvernement burundais de dialoguer avec la principale plateforme de l'opposition en exil, à savoir le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, et la restauration de l'État de droit (CNARED). Les autorités burundaises ont à plusieurs reprises au cours de l'année 2016 balayé du revers de la main les invitations de la médiation à dialoguer avec le CNARED, déclarant que certains de ses membres sont des « *rebelles armés* » avec lesquels il n'est pas question d'engager un processus de dialogue politique.

B. ÉCHEC DU DÉPLOIEMENT DE FORCES DE PROTECTION

Sur le plan sécuritaire, les tentatives de l'Union africaine et des Nations unies sont aussi des échecs.

La force militaire de 5 000 hommes dont le déploiement avait été décidé au mois de décembre 2015 par l'Union africaine (Mission africaine de prévention et de protection au Burundi – MAPROBU) n'a jamais vu le jour. Pas plus que la force de police d'un effectif *maximum* de 228 policiers que le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de mettre en place dans sa résolution 2303 de juillet 2016⁶⁹. Depuis deux ans et alors que la violence ne cesse de croître, **les populations n'ont bénéficié d'aucune mesure de protection significative.**

C. UN PAYS FERMÉ AUX ENQUÊTES EXTÉRIEURES

Les travaux d'enquêtes et de documentation des violations des droits humains menés par des organisations régionales et internationales sont systématiquement empêchés ou entravés, et dénigrés par le gouvernement.

En janvier 2016, l'Union africaine a pris une décision au cours de son 26^e sommet portant à cent le nombre d'observateurs des droits humains et experts militaires devant être déployés au Burundi afin d'opérer un suivi de la situation. Aujourd'hui, à peine une quarantaine d'observateurs des droits humains sont dans le pays et environ 70 experts militaires. Ils peinent à remplir leur mandat, le Memorandum d'entente nécessaire à leur opérationnalisation n'étant toujours pas signé.

69. Conseil de sécurité des Nations unies, S/RES/2303 (2016), [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2303%20\(2016\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2303%20(2016))

De même, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a mandaté en septembre 2016 une Commission d'enquête internationale chargée de mener une enquête approfondie sur les violations des droits humains commises au Burundi depuis avril 2015⁷⁰ et d'identifier les principaux responsables de ces crimes afin qu'ils répondent de leurs actes. Les autorités ont immédiatement réagi en indiquant qu'elles ne reconnaissent pas cette résolution et n'autorisaient pas la Commission à pénétrer sur le territoire burundais.

En décembre 2015, le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies avait déjà mandaté des experts pour qu'ils mènent des enquêtes dans le pays. Ces derniers n'ont pas pu se rendre au Burundi pour leur dernière mission de terrain en septembre 2016 de peur que leur sécurité ainsi que celles des témoins et victimes interrogés ne soit pas garantie. Certains témoins interrogés par les experts ont d'ailleurs fui le pays en mars 2016 après avoir fait l'objet de menaces d'assassinat de la part de membres du SNR. Dans le rapport de l'Enquête indépendante des Nations unies sur le Burundi (EINUB), ils ont indiqué que « *des violations graves des droits de l'Homme ont été et sont commises principalement par des agents de l'État et ceux qui sont liés à eux* », que « *ces violations graves sont systématiques et constantes et l'impunité [...] omniprésente* » et conclu que « *le danger du crime de génocide est grand [...] étant donné l'histoire du pays* »⁷¹. Les conclusions de cette enquête avaient été rejetées par les autorités et les trois experts, auteurs du rapport, déclarés *personae non gratae* au Burundi.



La coopération avec le Bureau du Haut commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme (BCDH-Burundi) est suspendue depuis octobre 2016, ce qui empêche ses observateurs d'opérer sur le terrain.

Le retrait du Burundi du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) sera effectif en octobre 2017.

Toutes ces décisions sont autant d'obstacles dressés par les autorités burundaises pour empêcher que la communauté internationale ne soit témoin des graves crimes commis dans le pays, notamment par les services de sécurité burundais et la milice *Imbonerakure*.

70. Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, Commission d'enquête sur le Burundi, <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/ColBurundi/Pages/ColBurundi.aspx>

71. Rapport de l'EINUB, 20 septembre 2016, <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/UNIIB/Pages/UNIIB.aspx>

VII. CONCLUSION : UN BESOIN D'ENGAGEMENT FORT DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE POUR SORTIR DE L'IMPASSE

En deux ans, le manque de fermeté de la communauté internationale et son incapacité à mettre en œuvre ses propres décisions – notamment les mesures de protection des populations civiles et la relance du dialogue politique – auront permis au président Nkurunziza de **remodeler en profondeur le paysage politique, sécuritaire et social du Burundi**.

Le régime burundais est en train de **s'ériger en dictature et de mener une campagne d'élimination d'une partie de la population considérée comme opposée à son projet autoritaire**. Cette répression s'est à nouveau durcie au tournant des années 2016 et 2017 dans le but de garantir le maintien au pouvoir du président et de commencer à lui dégager le chemin pour l'élection présidentielle de 2020.

Les signes de cette radicalisation nouvelle sont manifestes : épuration accrue de l'armée qui risque de mener à la constitution d'une armée mono-ethnique aux ordres du régime ; militarisation et conditionnement idéologique croissants de la milice *Imbonerakure* ; recrudescence de la répression à l'encontre de la première force d'opposition pouvant barrer le chemin au président Nkurunziza en 2020 à savoir les FNL fidèles à Agathon Rwaswa ; et bien sur le projet de modification de la Constitution pour faire sauter la limitation des mandats présidentiels et remettre en cause la parité ethnique des institutions, deux acquis majeurs de l'Accord d'Arusha.

Il est urgent que la communauté internationale, au premier rang de laquelle l'Union africaine et les Nations unies, réagisse. Ces institutions doivent **prendre des décisions fermes pour contraindre le régime du président Nkurunziza à dialoguer** avec l'opposition et la société civile indépendantes et tout faire pour que le projet de modification de la Constitution soit abandonné. Ce projet de révision constitutionnelle couplé aux dynamiques répressives détaillées dans le présent rapport pourraient faire entrer le pays dans un nouveau cycle de violences qui, au regard de la situation actuelle – notamment de l'armée et de la milice *Imbonerakure* – pourrait dégénérer en violences de masse voire en guerre civile menaçant de déstabiliser l'ensemble de la sous région.

Il est cependant encore possible de sortir le Burundi de l'impasse. Les prochaines échéances diplomatiques devraient avoir comme priorités de : relancer le dialogue politique, protéger les civils, mettre un terme aux violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme, et s'assurer que les responsables des crimes commis depuis avril 2015 soient poursuivis et jugés devant des juridictions indépendantes. L'Union africaine et les Nations unies doivent reprendre la main et résolument s'engager dans ce processus en coordonnant leurs actions. Elles doivent enfin oser utiliser les leviers à leur disposition. Les deux institutions doivent brandir parallèlement la menace de **sanctions individuelles effectives**, contre ceux qui entraveraient un tel processus.

Sur le plan sécuritaire, elles doivent ré-envisager le déploiement d'une force internationale permettant de protéger les civils et décréter un **embargo immédiat sur les armes de guerre**. L'Union africaine doit par ailleurs considérer la suspension du Burundi de son Conseil de Paix et de sécurité, conformément aux textes qui régissent cet organe. **L'application de mesures de contrôle (vetting) des forces burundaises** engagées dans les opérations de maintien de la paix onusiennes a montré son efficacité. Elle devrait

être étendue aux opérations de maintien de la paix africaines, notamment la Mission de l'UA en Somalie (AMSIOM), l'objectif étant d'écartier tout soldat qui se serait rendu responsable de violations des droits humains. L'État Burundais bénéficierait d'une manne de près d'un million de dollars par mois pour la participation des presque 6 000 éléments des forces armées aux différentes opérations onusiennes et africaines de maintien de la paix. Dans la perspective de la poursuite des violations graves des droits humains et en l'absence de progrès dans le processus politique, les Nations unies et l'Union africaine ne pourraient pas continuer à financer l'État burundais au travers de ces opérations de maintien de la paix et devraient suspendre toute participation des forces burundaises à de telles opérations.

L'Union européenne avait en mars 2016 suspendu le financement du contingent burundais de l'AMISOM via la Banque centrale du Burundi, afin d'éviter que ces fonds ne bénéficient au régime. Cependant la viabilité de cette suspension a trouvé ses limites à cause de l'absence de solution de remplacement pour le contingent burundais de l'AMISOM. Suite à un accord avec l'Union africaine, l'UE a repris le financement de l'arriéré de salaire des soldats burundais de l'AMISOM en mai 2017. Les fonds transitent désormais via une banque privée burundaise, mais cette solution ne semble pas offrir de garanties certaines qu'une partie des fonds ne pourra pas être contrôlée par le régime⁷². Il est donc essentiel que l'UE clarifie quels mécanismes elle compte mettre en place afin d'assurer une traçabilité complète de ces fonds afin de garantir que les sommes versées aux militaires ne contribuent pas à financer un régime responsables de crimes internationaux.

L'Union européenne doit aussi continuer à soutenir politiquement et financièrement la société burundaise et notamment les défenseurs des droits de l'homme au pays ou en exil, afin que ceux-ci puissent continuer leur travail essentiel de documentation des faits. Face aux demandes de certains Etats africains de suspension des sanctions ciblées (gel des avoirs et interdiction de visas), l'UE doit opposer un message de fermeté en travaillant au contraire à l'extension des sanctions contre les personnes responsables de violations des droits de l'homme et celles qui font obstacle aux efforts visant à trouver une solution politique à la crise. L'UE et ses Etats membres doivent peser de tous leur poids pour inciter les acteurs régionaux à aboutir à une proposition de règlement de la crise passant par un réel dialogue national inclusif respectant le droit international et les accords d'Arusha, et assurant une réelle lutte contre l'impunité. Afin d'appuyer cette solution, l'UE doit réitérer que le cadre d'une normalisation future des relations avec le Burundi passe par la mise en œuvre par les autorités de l'ensemble des points de la « matrice des engagements » des consultations article 96 de l'accord de Cotonou⁷³.

Sur le plan judiciaire, l'Union africaine et les Nations Unies doivent soutenir les mesures de lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves, notamment en **appuyant l'ouverture d'une enquête de la Cour pénale internationale (CPI)** d'ici au mois d'octobre 2017. L'Union africaine devrait envisager de coopérer avec la Cour, par exemple en lui transmettant les informations collectées par ses observateurs. Les Nations unies devraient également soutenir la coopération entre la Commission d'enquête internationale et la CPI. Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies devrait suspendre le Burundi si le gouvernement n'autorise pas la Commission à opérer sur le territoire burundais.

Les deux institutions doivent en outre exhorter publiquement le régime à lever les mesures de suspension frappant les organisations indépendantes de la société civile et les journalistes et à créer les conditions d'un environnement favorable à leur action.

72. RFI, « L'UE débloque les arriérés des soldats burundais engagés dans l'Amisom », 24 mai 2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170524-ue-debloque-arrieres-soldats-burundais-engages-amisom>

73. Décision du Conseil du 14 mars 2016 relative à la conclusion de la procédure de consultation avec la République du Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016D0394&from=EN>

Les acquis de l'accord d'Arusha, conclu à bout de bras par la communauté internationale, menacent d'être définitivement enterrés. Alors que l'annonce de la possible candidature du président Nkurunziza à un quatrième mandat constitue un nouveau risque de dégradation de la situation au Burundi et que la région d'Afrique centrale et de l'Est est sujette à des risques importants de déstabilisation, la communauté internationale a aujourd'hui **la responsabilité et le devoir de trouver une issue durable à la crise burundaise.**

VIII. RECOMMANDATIONS

Afin de mettre un terme aux violences et lutter contre l'impunité des auteurs des crimes graves commis au Burundi depuis avril 2015, nos organisations exhortent :

1. Les autorités burundaises à :

- Mettre un terme immédiat aux violations des droits humains commises par les services de défense et de sécurité burundais ainsi que par les *Imbonerakure* ;
- Mener dans les plus brefs délais des enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces sur les allégations relatives à de telles exactions ;
- Mettre un terme aux entraînements militaires et paramilitaires et conditionnement idéologique des *Imbonerakure* et procéder au désarmement des milices armées opérant sur le territoire, notamment les *Imbonerakure* ;
- Libérer toutes les personnes arbitrairement détenues ou détenues au secret ;
- S'engager dans les plus brefs délais dans le processus de dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est et la médiation ougandaise et garantir son inclusivité ;
- Suspendre le projet de révision constitutionnelle qui, pour être crédible et légitime, doit faire l'objet d'une consultation large ne pouvant être menée dans les conditions politiques et sécuritaires actuelles ;
- Mettre un terme à toutes les menaces, formes d'intimidations et d'actes de harcèlement, y compris judiciaire, à l'encontre des membres de l'opposition politique, de la société civile, notamment des défenseurs des droits humains, et des journalistes ;
- Annuler les décisions de suspension des activités, de radiation et/ou de gel des avoirs des organisations de la société civile burundaise ; créer un environnement leur permettant d'exercer leur mandat en toute indépendance et sécurité ;
- Autoriser la réouverture sans condition de tous les médias indépendants et garantir leur indépendance ;
- Coopérer avec les différents mécanismes de l'Union africaine et des Nations unies ; procéder notamment à la signature dans les plus brefs délais du Memorandum d'entente avec l'Union africaine afin de permettre le déploiement au Burundi de cent observateurs des droits de l'Homme et cent experts militaires, conformément à la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA prise à l'occasion de son 26^e sommet fin janvier 2016 ;
- Coopérer pleinement avec les Nations unies pour la mise en œuvre effective des dispositions de la résolution 2303 du Conseil de sécurité des Nations unies de 29 juillet 2016 prévoyant notamment le déploiement de 228 éléments de forces de police onusiennes chargés de « *surveiller les conditions de sécurité et d'appuyer le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme dans la collecte d'informations sur les violations des droits de l'Homme et les atteintes à ces droits* » ;
- Accepter le déploiement d'une force mixte UA-ONU chargée de protéger les civils et de surveiller l'activité des groupes armés et des forces de défense et de sécurité ;

- Annuler la décision de se retirer du Statut de Rome et coopérer avec la Cour pénale internationale ;
- Ratifier les instruments régionaux et internationaux de protection des droits humains non encore ratifiés par le Burundi⁷⁴.

La communauté d'Afrique de l'Est à :

- Amener le gouvernement burundais à coopérer avec la médiation et à s'engager dans un dialogue politique inclusif avec l'opposition politique, en présence de la société civile indépendante, et le cas échéant adopter dans le cadre de la CEAC et de l'UA des sanctions individuelles contre toutes personnes agissant contre la tenue de ce dialogue ;
- Appeler les autorités burundaises à cesser et s'abstenir de commettre des violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme ; les exhorter à libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes arbitrairement détenues ;
- Convaincre les autorités burundaises d'abandonner leur projet de modification de la constitution et de présenter Pierre Nkurunziza comme candidat à l'élection présidentielle de 2020 ;
- Condamner les violences commises par les *Imbonerakure* et appeler le gouvernement burundais à mettre un terme immédiat à leur militarisation et radicalisation accrues ;
- Appeler le gouvernement à annuler les décisions de suspension et/ou radiation et/ou gel des avoirs des organisations burundaises de défense des droits humains et à abroger ses projets de loi adoptés les 23 et 28 décembre 2016 par l'Assemblée nationale et restreignant la liberté des associations locales et étrangères ; les exhorter à mettre un terme immédiat aux menaces et attaques visant les défenseurs des droits humains et à créer les conditions d'un environnement favorable à leur action ;
- Appeler les autorités burundaises à garantir la liberté de la presse et le droit à l'information en autorisant, de façon inconditionnelle, les médias indépendants à émettre librement et en cessant le harcèlement et les actes d'intimidation visant les journalistes.

L'Union africaine et les Nations unies à coordonner leurs efforts en vue de :

- Mettre en œuvre dans les plus brefs délais la décision du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) de déployer « à Bujumbura et dans tout le Burundi un effectif maximum de 228 policiers des Nations unies » chargés de « surveiller les conditions de sécurité et d'appuyer le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme dans la collecte d'informations sur les violations des droits de l'Homme et les atteintes à ces droits », conformément à la résolution 2303 du CSNU adoptée le 29 juillet 2016.
- Soutenir la création, l'acceptation par les autorités burundaises et le déploiement d'une force internationale mixte UA-ONU sous chapitre VII de la Charte des Nations unies et conformément à l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui serait chargée d'assurer la protection des populations civiles, une surveillance des forces de sécurité burundaises et des activités des milices et des groupes armés, disposant d'une composante civile ayant le mandat et les ressources nécessaires à la documentation des violations des droits humains y compris à des fins incriminantes ;

74. Voir les Recommandations du rapport FIDH, Ligue ITEKA, *Burundi. Répression aux dynamiques génocidaires*, op. cit., Partie VIII, page 191 à 194.

- Imposer de nouvelles sanctions individuelles ciblées, y compris des interdictions de voyager et des gels d'avoirs, aux responsables gouvernementaux burundais et à tout individu qui constitue un obstacle au dialogue politique inclusif entre le gouvernement burundais et l'opposition politique en présence de la société civile indépendante ;
- Décider un embargo sur les armes de guerre en vue de mettre un terme à l'escalade de la violence par tous les acteurs et à la dissémination de telles armes aux groupes armés et aux milices ;
- Procéder au retrait des éléments des forces de défense nationales burundaises (FDNB) de toutes les opérations de maintien de la paix (OMP) onusiennes et de l'Union africaine en l'absence de progrès du processus politique et dans le cas de la poursuite des graves violations des droits humains au Burundi ;
- Déployer les cent observateurs des droits humains et cent experts militaires, conformément à la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA prise à l'occasion de son 26^e sommet fin janvier 2016 et procéder à la signature, dans les plus brefs délais, du Memorandum d'entente afin que ces personnels puissent exercer pleinement leur mandat ;
- Appuyer l'ouverture d'une enquête de la Cour pénale internationale d'ici le mois d'octobre 2017 et coopérer avec elle. L'Union africaine devrait envisager de coopérer avec la Cour en lui transmettant les informations collectées par ses observateurs. Les Nations unies devraient également soutenir la coopération entre la Commission d'enquête internationale et la CPI ;
- Soutenir une mission politique de la nouvelle présidence de la Commission de l'Union africaine afin de rencontrer les autorités burundaises pour obtenir le déploiement d'une force internationale et appuyer le processus politique ;
- Prendre des mesures fermes pour contraindre les autorités burundaises à autoriser la Commission d'enquête internationale des Nations unies à opérer sur le territoire burundais ;
- Suspendre le Burundi de leurs instances dans le cas où les autorités burundaises ne mettraient pas un terme immédiat aux graves violations des droits humains commises dans le pays et ne s'engageraient pas dans les plus brefs délais dans le processus de dialogue politique.

L'Union européenne à :

- Clarifier, en coordination avec l'Union africaine, la traçabilité du financement des soldats burundais déployés au sein de l'AMISOM afin d'assurer que toutes les garanties sont réunies pour que le gouvernement burundais ne bénéficie pas de ces fonds ;
- Étendre les mesures restrictives ciblées « à l'encontre de ceux dont l'action aurait conduit ou conduirait à des actes de violence et de répression, à de graves violations des droits de l'Homme, et/ou entraverait la recherche d'une solution politique dans le cadre proposé par l'UA et la CAE », comme proposé dans les Conclusions du Conseil des Affaires étrangères du 15 février 2016⁷⁵ ;
- Poursuivre la mise en œuvre de sa décision de rediriger les fonds initialement prévus au soutien budgétaire de l'État burundais ainsi que les programmes de coopération vers le soutien à la population

75. Conclusions du Conseil européen sur le Burundi, 15 février 2016, <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/02/15-fac-burundi-conclusions/>

(y compris les réfugiés), dans les domaines clés de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Renforcer la coordination stratégique des différents instruments financiers de l'Union européenne afin de proposer un renforcement de l'appui à la société civile, en particulier les organisations menant des activités de documentation des violations des droits humains.

- Engager les acteurs régionaux afin qu'ils aboutissent à une proposition de règlement de la crise passant par un réel dialogue national inclusif respectant le droit international et les accords d'Arusha, et assurant une réelle lutte contre l'impunité. Afin d'appuyer cette solution, l'UE doit réitérer que le cadre d'une normalisation future des relations avec le Burundi passe par la mise en œuvre par les autorités de l'ensemble des points de la « matrice des engagements » des consultations article 96 de l'accord de Cotonou.

La Cour pénale internationale à ce que :

- Le Bureau de la Procureure de la Cour pénale internationale continue à s'exprimer publiquement sur l'état d'avancement de l'examen préliminaire et de soumettre, dans les meilleurs délais, une demande d'autorisation d'ouvrir une enquête sur les crimes commis au Burundi relevant de sa compétence depuis avril 2015 ;
- La Chambre préliminaire accède à une demande de la Procureure d'ouvrir une enquête sur les crimes commis au Burundi, tout en laissant un temps suffisant aux victimes de soumettre leurs vues sur celle-ci ;
- La Section sur la participation et la réparation des victimes puisse contacter très rapidement les ONG burundaises, y compris en exil, et les ONG internationales, pour les aider à informer les victimes de leurs droits et à soumettre leurs observations.



Ce document a été réalisé avec le soutien du Ministère des affaires étrangères français. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FIDH et ses organisations membres et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Ministère des affaires étrangères français.



Ligue ITEKA

La Ligue burundaise des droits de l'Homme – Ligue ITEKA a été créée en 1991. Sa vision est un Burundi unitaire et démocratique où règnent la paix et la sécurité reposant sur l'État de droit.

Sa mission est de défendre et promouvoir les droits de la personne humaine et le développement d'un État de droit au Burundi.

La Ligue ITEKA dispose de 17 fédérations (une dans chaque province) de 32 sections réparties sur tout le territoire.

Quartier Rohero I

4 avenue des Euphorbes

Bujumbura – Burundi

BP 177

Tél. : (+257) 22220004- 22228636

Mail : info@ligue-iteka.bi

Site internet : <http://www.ligue-iteka.bi/>



Le **Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC)** a été créé en 2002 pour aider les organisations de la société civile burundaise à coordonner leurs actions et construire une société harmonieuse et démocratique, caractérisée par la tolérance et l'intégrité, fondée sur le respect des droits de la personne humaine et la promotion de la justice sociale.

FORSC se veut un espace de concertation des organisations de la société civile burundaise mais aussi de renforcement mutuel par l'échange d'informations, de stratégies d'actions, d'expériences. Ce Forum est un canal de galvanisation des énergies des associations pour construire une société civile forte et agissante.

FORSC est composé d'organisations de femmes, de jeunes, de défenseurs des droits humains, d'activistes intervenant dans le domaine de la bonne gouvernance, de groupements communautaires à la base, de juristes, de syndicats, de médias, de journalistes et autres intervenants dans divers domaines de la vie du pays. Les 146 organisations membres du Forum aujourd'hui sont réparties dans des pôles thématiques selon leurs domaines d'intervention pour assurer une synergie d'actions.



L'Association burundaise pour la Protection des Droits humains et des Personnes détenues (APRODH) a été fondée en 2000 dans le but de protéger les droits humains au Burundi, et en particulier les droits des personnes détenues.

L'APRODH fournit notamment une assistance juridique et psychologique aux personnes détenues et aux victimes de violations de leurs droits, et œuvre pour que les personnes vulnérables aient accès à une justice équitable.

Rohero II, Boulevard de l'Indépendance, # 113,

Bujumbura-Burundi

Tél. : +257 79 923 135 / +257 77 766 138 / +257 22 257 478



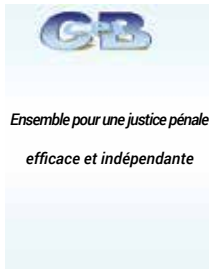
L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi) est une association sans but lucratif, créée le 24 novembre 2001, et agréée officiellement par l'Ordonnance ministérielle n° 530/266 du 21 février 2003. Elle compte aujourd'hui 50 membres ayant des compétences variées (juristes, historiens, psychologues, étudiants en droit, journalistes, etc.). Les membres fondateurs de cette organisation, à majorité juristes, juges et avocats, étaient partis du constat que chaque jour qui passe, des agents de l'État commettent des actes de torture et autres mauvais traitements en toute impunité et en l'absence de toute justice pour les victimes. Acat-Burundi est affilié à la Fiacat (Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture).

La mission de l'ACAT-Burundi est la lutte pour le respect de la dignité humaine, et plus particulièrement pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. L'ACAT agit pour tous ceux qui sont torturés, détenus dans des conditions inhumaines, condamnés à mort ou qui ont disparu, quelles que soient leurs origines, opinions politiques ou croyances religieuses. L'ACAT-Burundi inclut également dans ses axes de combat la lutte contre les violences, notamment les violences sexuelles.

Ses moyens d'action sont le plaidoyer et le lobbying, l'éducation aux droits de l'Homme et la sensibilisation, la prière pour les victimes de torture, le monitoring des lieux de détention et l'assistance aux victimes et familles de victimes.



Le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE) est une organisation de défense des droits humains burundaise dont la mission est d'engager les leaders à tous les niveaux et les communautés à la base à travers le plaidoyer, la formation, l'information et la mobilisation autour des idéaux de paix, de démocratie et de bonne gouvernance pour la justice sociale, l'épanouissement et le bien être des citoyens.



La Coalition burundaise pour la Cour pénale internationale (CB-CPI) est une plateforme de sept organisations de la société civile burundaise les plus actives, créée pour promouvoir la ratification universelle du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, documenter les crimes qui relèvent de la compétence de la CPI et les dénoncer auprès de cette dernière, et assister juridiquement et psychologiquement les victimes de ces crimes. Depuis sa création en 2010, elle a réalisé plusieurs activités dans le domaine du plaidoyer :

- La CB-CPI a alerté la communauté nationale et internationale sur le danger de la milice *Imbonerakure* (jeunesse affiliée au parti au pouvoir CNDD FDD) et des autres crimes qui se sont commis au Burundi par des déclarations et communiqués de presse à ce sujet.
- Au début de 2015, la Coalition burundaise a conjointement écrit une correspondance adressée au Conseil de sécurité des Nations unies pour l'interpeller quant à la responsabilité de protéger le peuple burundais sous menace d'un régime dictatorial.
- La Coalition a participé à des concertations en rapport avec la promotion et la protection des droits humains.
- Au niveau régional comme au niveau international, la Coalition a été conviée à divers rencontres et actions en vue de la promotion de la justice pénale internationale. En sa qualité de membre de la Coalition des ONGs pour la Cour pénale internationale, la Coalition burundaise a participé à des rencontres initiées par cette coalition internationale ou à des activités de la Cour pénale internationale ou de ses organes.
- Des activités de renforcement de capacité et d'information : dans le souci d'améliorer la connaissance et l'information des Burundais quant aux activités de la Cour pénale internationale, la CB-CPI a mené diverses activités d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Ces séances, animées par des experts juristes dont des avocats et professeurs d'université qui œuvrent dans le domaine de la justice pénale internationale, sont destinées aux défenseurs des droits de l'Homme et activistes de la société civile ; magistrats et avocats ; journalistes ; étudiants en droit...

Gardons les yeux ouverts

fidh

Directeur de la

publication :

Dimitris
Christopoulos

Rédacteur en

chef : Antoine
Bernard

Coordination :

Florent Geel,
Tchérina Jérôlon

Auteurs :

Justine Duby

Design :

FIDH / Stéphanie
Geel

Établir les faits - Des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Soutenir la société civile - Des programmes de formation et d'échanges

Mobiliser la communauté des États - Un lobbying permanent auprès des instances gouvernementales

Informer et dénoncer - La mobilisation de l'opinion publique

Pour la FIDH, la transformation des sociétés est d'abord du ressort des acteurs locaux

Le Mouvement mondial des droits humains agit aux niveaux régional, national et international en soutien de ses organisations membres et partenaires pour remédier aux situations de violations des droits humains et consolider les processus de démocratisation. Son action s'adresse aux États et aux autres détenteurs de pouvoir, comme les groupes d'opposition armés et les entreprises multinationales.

Les principaux bénéficiaires sont les organisations nationales de défense des droits humains membres du Mouvement et, par leur intermédiaire, les victimes des violations des droits humains. La FIDH a également élargi son champ d'action à des organisations partenaires locales et développe des alliances avec d'autres acteurs des changements.

fidh

CONTACT

FIDH

Fédération internationale des ligues
des droits de l'Homme

17, passage de la Main d'Or

75011 Paris

Tél. : (33-1) 43 55 25 18

www.fidh.org

Twitter : @fidh_en / fidh_fr / fidh_es

Facebook : www.facebook.com/FIDH.

HumanRights/



La FIDH
fédère **184** organisations de
défense des droits humains
dans **120** pays

fidh

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

Une vocation généraliste

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme – les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 184 organisations nationales dans 120 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

Une exigence d'indépendance

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

www.fidh.org